

Conseil d'administration du 14 mars 2024

Membres en exercice : 53
Membres présents ou suppléés : 36
Membres ayant donné mandat : 1
Nombre de voix : 37
Pour : 37
Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION n°20240029
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Le conseil d'administration de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC), convoqué par courriel du 29 février 2024, s'est réuni le 14 mars 2024 à 9h, au siège de l'établissement à Florac-Trois-Rivières, sous la présidence de M. Stéphan MAURIN :

Présents avec voix délibérative : Mme Nicole AMASSE, M. Daniel BARBERIO, M. Laurent BERNARD, M. Denis BERTRAND, M. Philippe BILLET, Mme Jeannine BOURRELY, M. Christian BRUGERON, Mme Marie-Thérèse CHAPELLE, M. Guy CHERON représenté par M. Jean-Marie MALAVAL, Mme Catherine CIBIEN, Mme Sylvie COISNE, M. Arnaud COLLIN, Mme Sarah DEJEAN, M. Nicolas DE DAVYDOFF, Mme Agnès DELSOL représentée par M. Marc CHEVRIER, M. Pierre DEMANGEAT, Mme Brigitte DONNADIEU, Mme Mariette EMILE, M. Sébastien FERRA représenté par Mme Hélène JACQUET-FONTAINE, M. Joël GAUTHIER, M. Jean HANNART, M. Jean-Pierre LAGANNE, M. Thierry LAVAL représenté par Mme Laurence BOUVIER, Mme Michèle MANOA, M. Stéphan MAURIN, M. Michaël MEYRUEIX, M. Gérard PEDRINI, Mme Marylène PIEYRE, M. Pierre PLAGNES, Mme Sylvie ROBERT, M. René ROSOUX, Mme Line ROUSTAN, M. André THEROND, Mme Flore THEROND, M. David URSULET représenté par Mme Réjane PINTARD, M. Alexandre VIGNE.

Ayant donné mandat : Mme Christine LACOSTE à M. Arnaud COLLIN.

Vu le code de l'environnement, et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes,

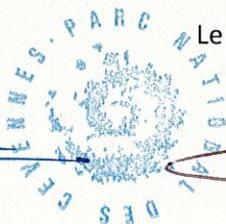
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires portant nomination du directeur par intérim de l'établissement public du Parc national des Cévennes à compter du 1^{er} janvier 2024,

Sur proposition du directeur par intérim de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le conseil d'administration approuve le rapport d'activités 2023 de l'établissement public du Parc national des Cévennes ci-joint.

Le directeur par intérim,

Rémy CHEVENNEMENT



Le président du conseil d'administration,

Stéphan MAURIN



Parc national
des Cévennes



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2023



RAPPORT D'ACTIVITÉ

de l'établissement public du Parc national des Cévennes



Réserve de biosphère
des Cévennes



Paysage culturel
de l'agropastoralisme
Patrimoine
Mondial



CIEL ÉTOILÉ
du Parc national des Cévennes
Label International ICFE



Edito

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité 2023 de l'établissement public. Comme vous le constaterez, l'année écoulée a une nouvelle fois été dense pour les équipes du Parc. J'en profite d'ailleurs pour remercier les agents et les élus de toutes les instances pour la qualité de leur travail au quotidien.

L'année a débuté par l'installation du nouveau conseil d'administration de l'établissement public, dont j'ai eu l'honneur d'être élu à la présidence. Toujours sur le volet institutionnel, l'autre évènement ayant marqué l'établissement, a été le départ, en fin d'année, de la directrice, Anne Legile, après l'avoir dirigé durant 8 ans. L'établissement la remercie très chaleureusement pour son engagement tout au long de son mandat au Parc.

Afin d'améliorer son action au service du territoire, le Parc a souhaité recueillir la perception des habitants à l'égard de l'établissement, ses missions, le rôle de ses agents... C'est l'institut CSA qui a été retenu pour mener à bien cette enquête qui s'est déroulée auprès d'un panel représentatif de 867 habitants. Comme vous le constaterez, les résultats sont encourageants et des actions sont d'ores et déjà mises en place pour améliorer encore notre mission de service public.

Le Parc national a pour ambition de continuer à être un territoire d'innovation et d'expérimentation reconnu. L'établissement a ainsi lancé cette année, deux pré-études pour mesurer l'impact de la pollution lumineuse sur les insectes nocturnes afin d'évaluer les éventuels bénéfices engendrés par la rénovation de 7600 points lumineux du territoire depuis l'obtention du prestigieux label RICE en 2018. Dans un autre domaine, afin de faire face au changement climatique et valoriser les ressources existantes, les expérimentations de duplication de prairies naturelles entreprises depuis 2021 avec plusieurs agriculteurs volontaires montrent des premiers résultats prometteurs.

Sur le volet tourisme, l'année a été marquée par les inaugurations de l'aire de bivouac à la ferme de Salièges à Florac et du belvédère nocturne au Serre de la Can à Saint-Germain de Calberte. Ces deux mobiliers situés à proximité de chemins de randonnée offriront de nouvelles expériences immersives en nature !

Au chapitre des évènements, les 104 animations proposées par l'établissement ont à nouveau été plébiscitées par les habitants et les visiteurs. La 5^{ème} édition de *la Journée avec le Parc* organisée le 23 septembre dernier au cœur du village de Villefort en partenariat avec la municipalité et le foyer rural a quant à elle remporté un beau succès !

Je vous souhaite une bonne lecture

Stéphan Maurin

Président du Parc national des Cévennes





p5

Les temps forts de l'année 2023

p7

Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

Produire et diffuser les connaissances	p. 7
Connaissance	p. 8
Recherche	p.11
Protéger et restaurer	p.13
Surveillance du territoire	p.14
Espèces et milieux	p.15
Patrimoine culturel et paysager	p.16
Accompagner le développement durable	p.19
Agriculture et pastoralisme	p.20
Sylviculture	p.23
Chasse	p.24
Architecture, urbanisme	p.25
Artisanat et activités économiques	p.27
Transition énergétique	p.28
Eau	p.29
Tourisme et activités pleine nature	p.30
Faire connaître et accueillir	p.33
Éducation au développement durable du public scolaire	p.34
Sensibilisation du grand public	p.35
Structures d'accueil	p.38

p39

Le pilotage des politiques

Gouvernance de l'établissement et animation de la charte	p.39
Communication	p.43
Politiques régionales et nationales	p.44
Politiques européennes et internationales	p.45

p47

Zoom sur l'actualité des massifs

Massif Aigoual	p.47
Massif Causses Gorges	p.49
Massif Mont Lozère	p.51
Massif Piémont Cévenol	p.53
Massif Vallées Cévenoles	p.55

p57

Ils nous ont rendu visite en 2023

p59

Gestion de l'établissement public

Autorisations d'emplois	p.59
Autorisations budgétaires	p.60
Les recettes encaissées	p.62
Fonds de roulement et trésorerie	p.63
Marchés publics	p.63

p64

Bilan de l'inter-parcs

Les temps forts de l'année 2023

Stéphan Maurin à la tête du CA

Le 24 janvier dernier, lors de la séance d'installation du conseil d'administration du Parc, Stéphan Maurin, a été élu à l'unanimité président du CA pour une durée de 6 ans. Il est maire du Pont-de-Montvert-Sud-Mont-Lozère et directeur de l'école élémentaire publique Suzette Agulhon de Florac. Stéphan Maurin succède à Henri Couderc qui aura assuré la présidence de l'instance délibérative durant 7 ans et demi. Lire la suite p 39.



Deux pré-études sur la pollution lumineuse

Le Parc national des Cévennes, en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère (SDEE48) et la commune d'Alès, a réalisé deux pré-études pour mesurer l'impact de la pollution lumineuse sur les insectes nocturnes. L'objectif est d'évaluer, sur notre territoire, les éventuels bénéfices engendrés par la rénovation de l'éclairage public sur la biodiversité. Des travaux de modernisation ont été entrepris dans les communes depuis 2018, suite à la labellisation du Parc en tant que Réserve internationale de ciel étoilé (RICE). Lire la suite p 12.

Anne Legile quitte la direction du Parc

Après avoir passé 8 ans à la direction du Parc national, Anne Legile a décidé de quitter l'établissement public. Ingénieure agronome de formation, elle avait pris ses fonctions au sein de l'établissement public en janvier 2016. De nombreuses actions, dont certaines emblématiques, ont pu être réalisées sous sa direction en matière de connaissance de la biodiversité, de développement durable, d'accueil et de sensibilisation des publics. Toute l'équipe du Parc salue son engagement à 200 % au service de l'établissement. Lire la suite p 42.



Le Parc à l'écoute de ses habitants

En mars dernier, l'établissement public a mandaté l'institut CSA pour la réalisation d'une enquête de perception auprès des habitants de son territoire. Cette enquête réalisée au mois d'avril par téléphone et via des entretiens individuels auprès de 867 habitants (afin d'avoir un panel représentatif de la population) a porté sur l'attractivité du territoire, l'image de l'établissement, la notoriété des missions menées, le rôle des agents ou encore les perspectives d'avenir. Les résultats de cette enquête sont encourageants et permettront d'améliorer les actions mises en place. Lire la suite p 40.



Villefort accueille la 5^{ème} édition de la journée avec le Parc

Le 23 septembre dernier, en partenariat avec la municipalité et le foyer rural de Pourcharesses-Villefort, l'établissement public a organisé la 5^{ème} édition de sa « Journée avec le Parc » dans le cœur du village de Villefort. De nombreux stands et animations ont été proposés par le Parc et ses partenaires au public venu nombreux en cette journée ensoleillée. Elle s'est clôturée par un apéro-débat et un repas de producteurs. Lire la suite p 36.





Les politiques et les actions conduites par l'établissement public

1. Produire et diffuser les connaissances

La stratégie scientifique validée en 2014 a défini les axes de travail de l'établissement public du Parc national pour renforcer ses connaissances sur la faune et la flore. C'est un travail rigoureux, suivant des protocoles scientifiques précis qui permet de construire au fil du temps une connaissance solide et d'affiner les enjeux de préservation du patrimoine naturel du Parc national. Les milliers d'heures d'observations, de détermination et de saisie dans des bases de données contribuent à renforcer la connaissance collective, orienter les politiques publiques pour améliorer la préservation de la biodiversité. Ce savoir est aujourd'hui largement partagé avec les acteurs du territoire et en particulier les communes dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC).



Connaissance

22 communes engagées dans un ABC

Le Parc national a accompagné le dépôt des candidatures de Mialet et de Cros (30) aux Atlas de la biodiversité communale. Elles ont été retenues dans le cadre de l'appel à projet annuel de l'OFB, portant à 22 le nombre de communes déjà impliquées sur le territoire sur les 119 projets recensés en Occitanie. Depuis le lancement du dispositif en 2017, le Parc national confirme ainsi sa position d'acteur incontournable pour la mise en œuvre des ABC dans la région.

Saint-Germain de Calberte et Vialas (1^{ère} année), Alzon et Arrigas (2^{ème} année) ont constitué des programmes d'animations et d'inventaires très riches avec plus de 12 sorties par commune et une large mobilisation des habitants ainsi que des acteurs locaux (associations naturalistes et de l'éducation à l'environnement, ONF, Natura 2000...).

Les communes d'Ispagnac, de St André-Capcèze et Pontails-et-Brésis ont organisé des ateliers participatifs et élaboré leurs plans d'actions en faveur de la biodiversité. Ils devraient prochainement être soumis aux conseils municipaux pour finaliser les 3 années de mobilisation.



Les collectivités ayant terminé leurs ABC ont bénéficié de conseils et d'un appui technique pour la mise en œuvre de certaines actions. On notera par exemple, à Florac-Trois-Rivières, la mise en place d'une fauche tardive dans le parc Arnal, accompagnée d'un suivi des papillons (1^{er} site suivi dans le réseau « PROPAGE » en Lozère). Saint-Privat de Vallongue a accompagné la publication d'un livret pédagogique sur sa châtaigneraie « espace naturel sensible » (projet du département de la Lozère) et travaillé à la création d'une mare, comme le Pont de Montvert Sud Mont-Lozère.

L'année s'est terminée en beauté lors des journées « biodiversité et territoires » avec un prix attribué à la commune de Val d'Aigoual dans le cadre du premier trophée national des ABC organisé par l'OFB pour récompenser la qualité de son plan d'action en faveur de la biodiversité.



286 espèces d'oiseaux signalées dans le Parc

Dans le cadre de sa stratégie scientifique, l'établissement public s'est engagé dans une démarche de synthèse des connaissances sur différents groupes biologiques, vertébrés et invertébrés.

Cette année, ce sont les oiseaux qui ont fait l'objet d'une synthèse des connaissances. Cette nouvelle liste commentée dresse un premier état des lieux de l'ensemble des espèces d'oiseaux sauvages contactées sur le territoire du Parc national depuis 50 ans. Au 31 décembre 2022, 286 espèces d'oiseaux ont été signalées dans les bases de données actuelles (Geonature et Faune-France) et/ou dans la bibliographie, qu'elles soient bien établies sur le territoire du Parc ou de passage exceptionnel. Parmi celles-ci, 142 peuvent être

considérées comme nicheuses, certaines rares ou occasionnelles comme la Pie-grièche à tête rousse ou l'Alouette calandre, d'autres très communes et régulières, dont 130 en cœur de Parc. Certaines espèces sont sédentaires ou du moins visibles toute l'année (le Merle noir, les mésanges ou la Sittelle par exemple) tandis que d'autres ne se manifestent qu'à certaines périodes, soit en saison estivale pour nicher (le Circaète Jean-le-Blanc, le Coucou gris ou le Rossignol philomèle) soit seulement en migration (les Cigognes, noire et blanche, le Guignard d'Eurasie ou l'Hirondelle de rivage) soit pour un séjour hivernal (le Tichodrome échelle, l'Accenteur alpin ou le Pinson du Nord).

“ 292 549 données géoréférencées ”

La liste présentée ainsi que les informations apportées pour chaque monographie d'espèce sont tout d'abord issues de la base de données du Parc qui comporte 292 549 données géoréférencées. Ces données, collectées par les agents du Parc depuis sa création en 1970, ont pour la plupart d'entre elles, été obtenues de manière occasionnelle et opportuniste mais d'autres sont issues de suivis spécifiques ciblés : c'est le cas du Circaète-Jean-le-Blanc, de l'Édicnème criard, de la Nyctale de Tengmalm ou de la Pie-grièche méridionale.

Comme pour les autres listes commentées déjà produites à ce jour, cette dernière est téléchargeable sur le site internet du Parc.

Prospection des landes à genêt purgatif primaires

Avec plus de 9000 ha, les landes à genêt constituent une composante marquante du paysage de la zone cœur de Parc. Toutefois, la cartographie des habitats naturels (produite en 2010) reste globalement assez imprécise sur la nature de ces landes. En effet, 8000 ha sont qualifiés grossièrement de « landes à genêt », tandis que 88 ha ont été qualifiés de landes primaires à genêt purgatif et 861 ha ont été attribués à des landes secondaires à genêt purgatif.

Une mission de quelques jours a été dédiée à l'étude des landes à genêt pour tenter de répondre à deux questions :

- Les landes primaires à genêt purgatif sont-elles si rares dans la zone cœur de Parc ?
- Quels caractères floristiques ou écologiques distinguent les landes à genêt purgatif « primaires » des landes à genêt purgatif « secondaires » ?

Des relevés phytosociologiques, décrivant la composition floristique et des paramètres écologiques (pente, exposition, sol,...) ont été réalisés dans une sélection de sites cartographiés en tant que « lande à genêt » et pressentis comme des landes primaires potentielles.

Le caractère rocheux du substrat étant pris comme critère pour établir une distinction entre une lande primaire et une lande secondaire, nous avons pu constater l'existence de landes primaires dans la majorité des sites visités. On peut donc affirmer que la cartographie des habitats naturels reste imprécise et sous-estime la surface des landes primaires. Plusieurs caractères diagnostics des landes primaires ressortent :

1) au niveau floristique :

- luxuriance de certaines espèces assez communes (les orpins, les lichens du genre *Cladonia*...),



- présence préférentielle de quelques espèces plutôt rares (*Moloposperme* du Pélouponnèse ou *Anthemis* des rochers...).

2) au niveau écologique :

- forte mortalité des arbres et des arbustes,
- présence de 4 strates de ligneux : 1. buisson bas de type callune (*Bruyère*, *Genêt pileux*...) ; 2. strate à genêt purgatif, souvent dense ; 3. arbustes (notamment le *Genévrier* ou le *Buis*...), souvent épars ; 4. arbres (*Pin sylvestre*, *Bouleau*, *Sorbier des oiseleurs*, *Alouchier*...), souvent très épars,
- c'est un habitat souvent ponctuel, de surface relativement faible.

La préservation des landes primaires, habitat prioritaire de la « directive habitat », représente d'autant plus un enjeu que c'est un climax stationnel (végétation authentique et mature liée aux conditions climatiques et géologiques), une île, un refuge écologique et une unité paysagère originale et marquante. Le brûlage de ces landes pour éliminer rapidement les arbres et le *Genévrier* interroge, compte tenu de leur dynamique lente et de leur utilisation pastorale marginale.



Une étude sur les nardaies d'altitude

Les nardaies du mont Lozère ont été étudiées par l'équipe d'UniVegE (Université Clermont-Auvergne) lors de la semaine du 16 au 22 juillet, afin de consolider l'expertise au sein du Parc sur cet habitat prioritaire de la « directive habitat ». Au total, 84 relevés ont été réalisés et leur analyse fait ressortir 3 grands types de pelouses :

- 1) Les pelouses à Nard riches en espèces, (30 à 50 sur 25 m²). Elles sont liées à un pâturage bovin extensif. Celles de l'étage montagnard moyen, entre 1300 et

1450m sont plus riches en espèces thermophiles (qui ont besoin d'une température élevée pour vivre). Celles de l'étage montagnard supérieur, entre 1450 et 1600 m d'altitude, se distinguent par plusieurs espèces d'altitudes (comme la *Raiponce hémisphérique*...).

- 2) Les nardaies, « subalpines » qui se situent au-dessus de 1550 m, dans les dépressions plus longuement enneigées et plus froides. Elles peuvent être plus ou moins riches en espèces, en fonction de la pression pastorale (les ligneux bas s'y développant naturellement peu).
- 3) Les nardaies pauvres en espèces correspondant à un stade de dégradation (liées principalement à un surpâturage ovin). Ces nardaies n'abritent plus que des espèces adaptées à la résistance au piétinement et à l'affouillage du sol par les troupeaux. Elles montrent une grande stabilité dynamique, en raison de la dominance et de la résistance du Nard.

Par ailleurs, cette mission a aussi consisté à mettre en place un suivi à long terme d'une pelouse soumise à un brûlage à proximité du col de Finiels, ce qui permettra de mieux connaître l'évolution de la flore suite à ce type de perturbation.





Poursuite du suivi de la Pie Grièche méridionale

Le Parc national a continué son travail de suivi de la Pie-Grièche méridionale, mis en place sur les causses depuis trois ans. Cette année, 41 couples certains et 15 couples possibles (un seul oiseau observé ou couple présent mais non revu ensuite) ont été identifiés sur les causses Méjean et Sauveterre et 23 oiseaux adultes ont été bagués cette année, ainsi que 35 jeunes au nid, soit un total pour ces trois premières années de 56 oiseaux

adultes et 58 jeunes au nid. En parallèle, le Parc a testé la possibilité d'améliorer le contrôle des individus bagués (bague plastique avec un code) par un dispositif de piège photographique. 4 pièges photographiques fixés sur des perchoirs artificiels (similaires à des piquets de clôture) ont été disposés sur des territoires de reproduction de couples certains avec l'autorisation des agriculteurs, propriétaires et/ou gestionnaires des terrains. La Pie-grièche méridionale chasse à l'affût et utilise comme perchoir différents éléments du paysage. Ainsi, ce dispositif de piquet-piège photographique semblait suffisamment attractif pour être testé cette année et tendre à optimiser les lectures des bagues des individus marqués.

Les résultats obtenus montrent que ce dispositif de piège photographique ne peut pas être utilisé efficacement pour améliorer le contrôle des oiseaux bagués car trop peu d'individus bagués ont été pris en photo. L'utilisation de bagues de couleur en aluminium semble une méthode plus prometteuse et méritera d'être testée dès l'année prochaine. En effet, la combinaison des bagues, c'est à dire leur couleur et leur position, permet de contrôler plus facilement les oiseaux à une distance relativement satisfaisante (jusqu'à une centaine de mètres dans de bonnes conditions).

Élaboration d'une politique documentaire pour le centre de documentation et d'archives de Génolhac

Depuis 2021, une phase de transition est en cours pour redéfinir les modalités de fonctionnement du centre de documentation et d'archives ainsi que la valorisation des fonds. Suite à un travail sur les fonds d'archives en 2022 (traitement, régularisation des statuts), cette année a été principalement consacrée aux fonds documentaires. Confiée à une bibliothécaire expérimentée, une mission de 4 mois a permis d'appuyer l'établissement dans la définition d'une politique documentaire et faire des propositions de scénarios d'évolution.

Le fonds documentaire accessible au public regroupe une collection de 6900 livres, 72 périodiques et une importante littérature grise non publiée (thèses, études, rapports...) couvrant plus de 20 mètres linéaires. A cela s'ajoute un fonds scientifique à l'usage des agents du Parc de 2300 livres et 40 périodiques. Suite à cet état des lieux, l'analyse des fonds a été affinée, permettant de mieux qualifier la collection : typologie, complétude, enjeu de conservation. La mission a également permis de mieux connaître les usages et la fréquentation du centre par les agents de l'établissement et le public externe. Enfin, l'analyse a porté sur le positionnement du centre dans le réseau territorial des bibliothèques et centres d'archives.



Après ce diagnostic, une phase opérationnelle s'est amorcée par la mise en œuvre d'un « désherbage documentaire » qui consiste en la révision critique et l'extraction des doublons, des incohérences et des références obsolètes. Ce processus, qui revalorise et épure la collection, est désormais engagé pour l'ensemble des fonds documentaires. Par ailleurs, des procédures simplifiées pour la gestion de la documentation interne sont d'ores et déjà mises en place. Concernant les modalités de fonctionnement du centre sur le long terme et son ouverture au public externe, plusieurs scénarios ont été proposés et nécessitent d'être confortés en 2024, en cohérence avec les autres centres et bibliothèques du territoire.

Parallèlement, une assistante documentaliste a assuré toute l'année une permanence hebdomadaire au centre pour la gestion courante et le service aux consultants. Toutes les demandes de consultation sur site ou à distance (documents numérisés) ont pu être honorées en 2023.

Recherche

Soutenance d'une thèse sur la compétition entre abeilles sauvages et domestiques

Depuis 2020, l'établissement travaille avec une équipe de chercheurs de l'Institut national de la recherche agronomique et de l'environnement (INRAE) d'Avignon et de Toulouse sur une étude visant à analyser les interactions entre les abeilles domestiques et les pollinisateurs sauvages. Léo Mouillard-Lample, le doctorant, a soutenu sa thèse avec réussite en décembre dernier.

“
une collecte
de plus de 7500
abeilles ”

Durant quatre ans, il a analysé un grand nombre de données en réalisant une collecte de plus de 7500 abeilles sauvages et domestiques dans des châtaigneraies et des landes

à callune du mont Lozère et du Bougès. Le doctorant a mesuré les succès d'approvisionnement en nectar et en pollen des pollinisateurs. L'analyse statistique de ses résultats montre un effet de compétition lorsque l'on se situe à moins de 350 m (voire 650 m) d'un rucher de plus de 16 colonies, seuil variant en fonction du climat et de la disponibilité des ressources mellifères. Il a également pu observer des effets de compétition intraspécifiques entre abeilles domestiques sur le nectar et le pollen, en fonction de la densité des colonies.

Au-delà de cet important travail de mesure, Léo Mouillard-Lample s'est également intéressé à la problématique humaine du partage du territoire entre les apiculteurs et les défenseurs de l'abeille sauvage. Il a réalisé 34 enquêtes auprès d'apiculteurs et étudié la ressource mellifère comme un bien commun selon les critères de Elinor OSTROM, prix Nobel d'économie. A partir de là, un « jeu sérieux » nommé AGORAPI a été développé pour échanger dans des ateliers collectifs



sur une gestion commune des ressources entre les apiculteurs dans un contexte de diminution de ces dernières et de préservation des pollinisateurs sauvages.

Cette thèse comporte un volet connaissance et un volet social très complémentaires et propose des premières pistes d'actions pour répondre aux problématiques soulevées. Les résultats seront présentés au territoire en 2024.



Deux pré-études pour évaluer l'impact de la pollution lumineuse sur les insectes

Dans le cadre de la RICE, le Parc national, en partenariat avec le SDEE48 et la commune d'Alès, souhaite réaliser 2 études suite à la rénovation de 7600 points lumineux dans les communes de son territoire. L'objectif étant d'évaluer les éventuels bénéfices engendrés par la rénovation de l'éclairage public sur la biodiversité.

Dans cet objectif, pour tester la faisabilité technique, une première pré-étude s'est déroulée sur le causse Méjean pour comparer deux types de luminaires LED : 1800 K (température de couleur chaude avec un rendu de lumière jaune-orangé) et 3000 K (température de couleur froide avec un rendu de lumière blanche) et un point sans éclairage pour témoin. Des pièges à interception en vol ont été fixés sous ces luminaires au cours de 6 nuits réparties entre juillet et sep-

tembre pour mesurer le niveau d'activité des insectes nocturnes. Les insectes capturés ont ensuite été identifiés par catégorie : diptères (mouches et moustiques), hyménoptères (abeilles, guêpes...), hétérocères (papillons nocturnes) et coléoptères (scarabées, hannetons...).

En moyenne, 51 insectes ont été capturés par nuit sous la lampe de 3000 K contre 35 insectes sous la lampe de 1800 K et seulement 3 insectes pour le point sans éclairage, soit un écart de 30 % entre les deux types de luminaire.

L'autre pré-étude réalisée à Alès visait à comparer des luminaires LED avec diminution de puissance en milieu de nuit, à ces mêmes luminaires LED avec extinction entre minuit et 6 h du matin. En moyenne, 42 individus ont été capturés par nuit sous les luminaires avec une diminution de puissance, contre 7 individus sous les luminaires avec extinction en cœur de nuit, mettant en évidence une diminution de 83 % du nombre d'invertébrés capturés en pratiquant l'extinction.

Ces premières tendances sont encourageantes et nous invitent à conforter ces études l'année prochaine avec un protocole renforcé afin de bénéficier de résultats plus robustes.





2. Protéger et restaurer

La protection des espèces et des habitats naturels implique de mettre en œuvre un ensemble d'actions complémentaires. La sensibilisation des habitants et des visiteurs est une priorité de l'établissement pour partager les enjeux du territoire ou pour expliquer les réglementations et les procédures d'autorisation. Ce travail de pédagogie au plus proche du terrain est essentiel pour être à l'écoute des interrogations des acteurs du territoire et être en mesure de renforcer la compréhension des règles existantes au sein d'une aire protégée. La protection comprend également la mise en œuvre de missions de surveillance et de contrôle pour faire respecter les réglementations dans l'objectif de garantir la pérennité des biens communs.



Surveillance du territoire

800 jours consacrés à la veille

Les inspecteurs de l'environnement ont poursuivi le travail de veille du territoire. Plus de 800 jours ont été consacrés à cette mission qui permet de connaître les activités du territoire, assurer un contact avec les habitants et les usagers de la zone cœur et les sensibiliser à la réglementation. Celle-ci peut sembler dense mais elle est avant tout adaptée à chaque usage (activités touristiques, travaux forestiers et agricoles, chasse, zones sensibles...). La spécificité du Parc national des Cévennes fait que de nombreuses activités ne sont pas interdites comme dans d'autres parcs nationaux mais soumises à autorisation. Si ces démarches peuvent sembler complexes pour les habitants, ce sont autant d'occasions d'adapter au plus près du terrain les décisions en tenant compte des enjeux de préservation des patrimoines naturels, architecturaux et paysagers.



Les agents de l'établissement se font aussi le relai de certaines réglementations qui ne sont pas spécifiques au Parc mais qui s'y appliquent. Ainsi, le début de l'année a été marqué par une mobilisation importante des gardes moniteurs et des techniciens agri-environnement pour informer des agriculteurs sur les arrêtés préfectoraux qui encadrent notamment la pratique des écobuages en Lozère et dans le Gard.

Les actions de police de l'environnement ont porté sur la fréquentation des sites à enjeux (flore, période de brame, rapaces...), le respect de la réglementation sur le stationnement des camping-cars, la circulation sur les pistes interdites et la sécurité à la chasse. Au total, 215 jours ont été consacrés aux actions de contrôle, donnant lieu principalement à des avertissements oraux mais également à 6 avertissements écrits, 34 timbres amendes (campement, feu, circulation sur piste interdite...) et 2 procès-verbaux. La priorité reste la sensibilisation, renforcée en période estivale, avec la présence des agents d'accueil saisonniers sur les sites très fréquentés et au moyen d'une signalétique adaptée.

Les demandes d'autorisation en baisse

En 2023, le nombre d'autorisations accordées s'élève à 318 soit une diminution de 9 % comparativement à l'année précédente (349) expliquée en partie par une baisse des demandes de travaux agricoles (16 contre 29 en 2022).

Cette année, 51 manifestations ont été organisées en cœur de Parc. Le nombre d'autorisations pour les manifestations sportives est en légère augmentation, retrouvant son niveau d'avant Covid. A noter que le nombre moyen de participants est passé de 300 à 242. Ceci s'explique par une meilleure estimation de la fréquentation réelle des événements sportifs par les organisateurs. 5 manifestations ont dépassé le seuil des 400 participants. Les courses trail continuent leur progression (17 autorisations) alors que les autres disciplines stagnent ou baissent. Les prises de vues avec survol sont stables. Afin de limiter la pression des demandes d'autorisation, l'établissement a mandaté un droniste afin de réaliser des



images des sites les plus prisés en cœur de Parc, aux 4 saisons, afin de les proposer gratuitement aux réalisateurs pour leur besoin audiovisuel. Cette banque d'images sera finalisée au printemps 2024.

Sur les 318 autorisations accordées :

46 % (soit 145) concernent des travaux dans plusieurs domaines :

- ▶ 90 : architecture (bâti et travaux publics)
- ▶ 16 : agriculture
- ▶ 13 : forêt
- ▶ 12 : eau
- ▶ 6 : prises de vues (relevés topographiques, inspection d'antennes...)
- ▶ 8 : tourisme (travaux divers)

54 % (soit 173) concernent diverses activités :

- ▶ 40 : circulation
- ▶ 30 : manifestations sportives
- ▶ 25 : prises de vues avec survol (reportages, documentaires...)
- ▶ 21 : manifestations publiques
- ▶ 19 : faune (prélèvement/transport/détention)
- ▶ 15 : cueillette
- ▶ 9 : tirs d'élimination en dehors de la période de chasse
- ▶ 8 : campement
- ▶ 1 : prise de vues sans survol (film)
- ▶ 3 : créations d'activité nouvelle
- ▶ 1 : stationnement
- ▶ 1 : survol

Mobilisation inter-services contre le risque incendie

Le 26 juillet dernier, suite à un point presse organisé par l'Office national des Forêts pour présenter le cadre d'intervention des différents services départementaux impliqués dans la lutte contre les incendies, une opération de police inter-services s'est déroulée sur plusieurs secteurs du massif Causse-Gorges. Des patrouilles ont été effectuées par l'ONF et l'Office Français de la Biodiversité sur le Tarn en canoë, entre Quézac et La Malène. En fin de

“
18 journées de surveillance incendie”

journée, 4 réservistes de la gendarmerie nationale accompagnés par 2 gardes-moniteurs du Parc se sont quant à eux rendus sur les secteurs des Arcs Saint-Pierre et de Cas-

sagnes, qui avaient connu

deux départs de feux le week-end précédent. En l'espace de quelques heures en fin de journée, les agents du Parc et les réservistes de la gendarmerie ont ainsi pu sensibiliser 22 personnes sur ces sites très sensibles.



7 places de feux sauvages ont également été recensées et démontées. Les patrouilles de surveillance inter-services se sont poursuivies au cours de l'été afin de sensibiliser le plus grand nombre au risque d'incendie.

Pour le Parc national, cette mobilisation représente 18 dates de surveillance sur les mois de juillet/août.

Espèces et milieu

Une mauvaise année pour les gypaètes

Si l'opération de réintroduction du Gypaète barbu suit son cours localement avec quatre oiseaux lâchés dans le Parc naturel régional des Grands Causses, cette année a été marquée par plusieurs mauvaises nouvelles. Roc, jeune Gypaète lâché dans les Grands Causses en mai 2022 a été retrouvé mort en juin dernier après être entré en collision avec une éolienne aux Pays-Bas. Il s'agit du deuxième Gypaète réintroduit dans le cadre des programmes Life GYPCONNECT et GYP'ACT à subir



ce sort et aussi les deux seuls cas connus en Europe. Quelques semaines après son envol en juin 2022, Roc avait quitté les Grands Causses pour stationner dans les Alpes avant de rejoindre la Suisse, l'Allemagne jusqu'aux Pays-Bas où son voyage s'est arrêté.

Nous sommes également sans nouvelles d'Eglazine, jeune femelle lâchée en mai 2020 dans les Grands Causses. Comme tous les individus réintroduits à ce jour, Eglazine avait été équipée d'un émetteur GPS et marquée (décoloration alaires et bagues) à des fins de suivi. Son GPS nous avait permis de suivre ses déplacements à travers l'Europe au cours de ces trois premières années. Elle avait survolé la Belgique et les Pays-Bas au printemps 2021 avant de revenir dans les Grands Causses à l'automne. Elle nous avait fait la surprise de repartir au printemps 2022 au Pays-Bas en suivant à peu près le même itinéraire qu'à son retour en automne 2021. En mai 2023, les données transmises par sa balise GPS ont suscité de vives inquiétudes; la balise était statique, dans la forêt d'Ecouves (Orne). Malgré plusieurs recherches menées sur place, aucune trace de l'oiseau n'a pu être trouvée. Un avis de recherche a été largement diffusé par la LPO, la Vautour Conservation Fondation et le Parc national mais sans résultat positif à ce jour. Eglazine est donc toujours portée disparue...

Avant l'âge de 4-5 ans, les jeunes Gypaètes barbuis effectuent une sorte de long voyage initiatique durant lequel ils sont confrontés à de nombreux dangers, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine.



Loup : une présence plus marquée sur le territoire

L'hiver 2022-2023 aura bénéficié d'un bon enneigement permettant aux agents de terrain du Parc de réaliser 68 prospections hivernales (62 Lozère, 6 Gard) et de parcourir 501 km (456 en Lozère et 45 dans le Gard). Au cours de ces prospections, plusieurs excréments et urines ont été découverts et transmis pour analyse génétique. Ils ont permis de mettre en évidence la présence de 8 génotypes différents : 4 mâles et 4 femelles sur la Zone de présence permanente (ZPP) « Causse-Mont Lozère ».

L'un de ces mâles, probablement issu de la reproduction de 2022, sera retrouvé mort, percuté sur une route, près de Saint-Étienne (42) quelques mois plus tard.

D'autres jeunes issus de cette même portée ont peut-être aussi rejoint un autre territoire lors du phénomène naturel de dispersion de l'espèce qui a souvent lieu à partir de l'automne suivant.

Concernant la reproduction, le 26 juillet dernier, une vidéo prise au piège-photo sur la commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère montre une femelle allaitante. Quelques semaines plus tard, deux vidéos différentes montrent un seul louveteau dans un secteur proche de la commune.

Ces éléments ont permis à l'unité grands prédateurs Occitanie de l'OFB de valider la reproduction de ce

groupe de loups de la ZPP « Causse-Mont Lozère » sans avoir recours au protocole estival de « hurlements provoqués ». Sur les autres massifs du Parc, 1 loup a été identifié au printemps sur le versant gardois de l'Aigoual puis 2 loups ont été photographiés (piège-photo) à plusieurs reprises ensemble sur le versant lozérien de l'Aigoual au printemps et en été.

Ce sont au total 98 fiches indices qui ont été renseignées et transmises à l'unité grands prédateurs Occitanie de l'OFB et aux Directions Départementales des territoires (DDT) du Gard et de la Lozère, dont 61 ont été retenues « loup », 17 sont en cours d'analyse génétique (fèces), 16 sont classées invérifiables et 4 non retenues.

L'accroissement des indices obtenus cette année semble indiquer une présence plus marquée du loup sur l'ensemble des massifs du territoire du Parc, de façon permanente ou passagère.



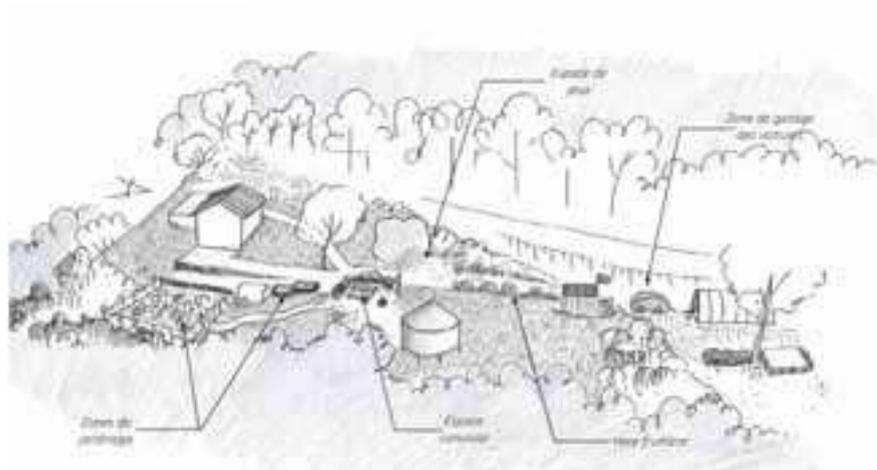
Patrimoine culturel et paysager

Poursuite des plans paysages agricoles

Initiée en 2021 sur une ferme du causse Méjean, cette démarche collective a pour objectif de dresser un diagnostic partagé des paysages de l'exploitation : relever les points forts et les enjeux dans une démarche de projet et sans portée réglementaire.

Après un appel à candidatures auprès des exploitants du territoire, le Parc a réalisé des plans paysages sur trois autres fermes : une dans les vallées cévenoles et deux sur le mont Lozère.

La méthode utilisée est participative : une sortie de terrain a été organisée avec des connaissances et des amis de l'agriculteur pour poser le contexte. Puis, une réunion a permis de résumer le diagnostic et les enjeux paysagers relevés sur la ferme à partir des photos que chacun avait prises au moment de la sortie. Ensuite, des propositions concrètes et précises d'actions paysagères à mettre en place ont été faites (aménagements,



plantations, rénovation de murets...) avec l'appui de schémas, de cartes et de croquis.

L'établissement public réfléchit actuellement à la meilleure façon de poursuivre cette démarche, en proposant par exemple un accompagnement pour la mise en place de certaines actions qui nécessiteraient des moyens techniques ou financiers.

Bientôt une réserve pour accueillir la collection du musée du mont Lozère

La mise en œuvre du projet scientifique et culturel de la collection du musée du mont Lozère, ayant pour objectif d'améliorer les conditions de conservation des objets et leur valorisation auprès du grand public, s'est poursuivie.

Le chantier de construction d'une réserve dédiée à la conservation des objets a été lancé et devrait se terminer au printemps 2024. Le gros œuvre est terminé. Les choix des techniques de construction, volumétrie, implantation et de matériaux vont permettre la création d'un bâtiment exemplaire ayant une empreinte écologique faible. Les aménagements extérieurs permettront de favoriser l'accueil d'une flore et d'une faune diversifiée sur le site.

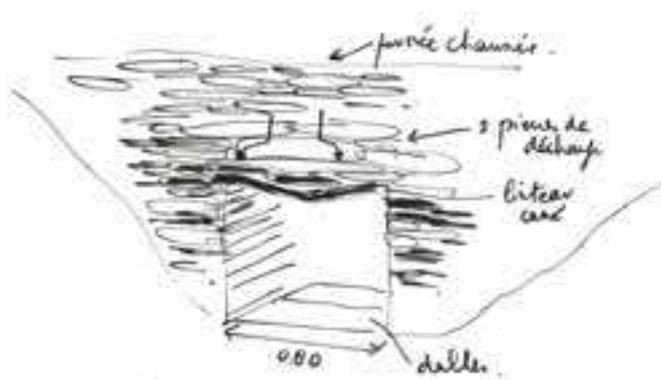
Le projet de construction de la nouvelle maison du mont Lozère qui accueillera une exposition permanente mettant en valeur les objets de la collection a peu évolué. Cette année a permis de finaliser le plan de financement et d'effectuer les derniers choix techniques suite aux conclusions d'études complémentaires notamment sur le mode de chauffage.



La communauté de communes a confié en fin d'année une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SELO pour assurer le suivi du chantier. L'établissement public sera mobilisé pour assister la collectivité dans le suivi de la mise en œuvre de la scénographie.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



Étude de restauration de deux aqueducs à Fontmort avec l'ONF

La voie royale relie le plan de Fontmort (commune de Saint-Martin de Lansuscle), au col de la pierre plantée (commune de Saint-Germain de Calberte), avant de se poursuivre vers le Serre de la Can. Ces quelques kilomètres de piste forestière sur le versant sud de la vallée du Gardon de Saint-Martin offrent une découverte profonde du paysage cévenol. Les pentes sont abruptes et boisées, la roche affleure, et parfois, une vue spectaculaire s'offre à nous. Le chemin de Stevenson suit le tracé

de la piste. Ainsi les randonneurs peuvent profiter des trésors archéologiques situés à proximité : sépulture du néolithique ou fondations d'une villa gallo-romaine.

La voie royale recèle également de petites constructions anciennes et fonctionnelles : caniveaux creusés dans la roche, pierres posées debout en guise de chasse-roues, murets et abris en pierres sèches, abreuvoirs...

Ce patrimoine a été recensé par le Parc national, et fait chaque année l'objet de chantiers d'entretien menés avec la complicité des communes. Parfois, l'état de dégradation de certains éléments implique une restauration plus lourde. Ainsi, en juin dernier, l'Office National des Forêts (ONF), gestionnaire de la forêt domaniale de Fontmort, a alerté l'établissement sur le cas de deux aqueducs en pierre sèche. Ces ouvrages, dégradés par les épisodes cévenols de 2020, sont situés sous la voie royale et ont pour fonction de drainer les eaux pluviales vers le bas du versant.

Une visite technique avec l'Association des bâtisseurs en pierres sèches (ABPS) a permis de relever les désordres, tout en expliquant le rôle et la qualité de ces constructions. Suite à cette visite, et grâce à l'appui du Parc, l'ONF a pu bénéficier d'une subvention auprès de la Fondation du patrimoine qui permettra la réalisation de travaux de restauration par un artisan qualifié en pierre sèche en 2024. En parallèle, le Parc national va réunir les communes afin d'étudier et organiser la mise en valeur globale de cet itinéraire remarquable.



Renouvellement du partenariat historique avec les ABPS

Le 5 décembre dernier, l'établissement public du Parc et l'association des Artisans Bâisseurs en Pierres Sèches (ABPS) ont poursuivi leur partenariat historique en renouvelant leur convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2024-2026.

Créée sous l'impulsion du Parc national, l'association des ABPS œuvre depuis 21 ans pour le développement de la filière pierre sèche en Cévennes et en France. Elle travaille en partenariat avec des professionnels, des institutionnels, des élus, des chercheurs et des représentants du monde associatif et syndical. Elle regroupe actuellement 77 professionnels dans 20 départements. Elle gère par ailleurs l'École professionnelle de la pierre sèche, un centre de formation itinérant et spécialisé basé à l'Espinas à Ventalon-en-Cévennes depuis 2015. Ce renouvellement de partenariat doit permettre de renforcer l'implantation de cette filière créatrice d'emplois et qui contribue au développement économique du territoire.

En adhérant à la charte du Parc national, les communes s'engagent à réaliser un projet significatif de restauration



ou de création d'ouvrage en pierre sèche. Cette convention participe à la réalisation de cet objectif puisqu'elle comprend un programme d'actions concrètes : organisation d'un chantier école dans une commune adhérente, encadrement technique d'un chantier participatif, formation d'agents communaux, expertise pour des ouvrages simples, journées de démonstration...

Ce partenariat reflète le soutien indéfectible du Parc national au développement de cette filière ainsi qu'à la préservation des savoir-faire et patrimoines du territoire.





3. Accompagner le développement durable

Sur le volet agriculture, l'année a été marquée par la contractualisation de contrats MAEC (Mesures Agro Environnementales et Climatiques) avec 26 exploitations agricoles et 19 groupements pastoraux. Suite à la demande des sous-commissions agricoles, un document synthétisant la réglementation des travaux en cœur de Parc a été édité.

S'agissant de la transition énergétique, les modalités d'implantation des panneaux solaires sur le bâti en cœur de Parc ont été explicitées et le Parc accompagne les projets d'autoconsommation collective.

En ce qui concerne, le tourisme, la commission du Parc a adopté une nouvelle stratégie pour 5 ans. Celle-ci prend en compte le changement climatique et l'impact du tourisme sur celui-ci.



Agriculture et pastoralisme

Des MAEC pour préserver des zones humides et maintenir un pastoralisme collectif

L'établissement public du Parc coordonne et anime un Plan Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour la période 2023-2027 permettant de mettre en place des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) autour de deux enjeux principaux : la biodiversité remarquable et le pastoralisme collectif.

Concernant l'enjeu biodiversité, la priorité régionale a été donnée aux zones humides, notamment les tourbières. Les éleveurs du mont Lozère ont été principalement concernés. Toutes les exploitations dont la surface agricole en cœur de Parc contenait plus de 3 % de tourbières ont pu souscrire des contrats. Des diagnostics de terrain ont permis d'informer les agriculteurs sur la sensibilité de ces milieux aux pratiques pastorales. Les cahiers des charges et plans de gestion ont pu comporter des recommandations avec parfois des mises en défends pour empêcher les troupeaux de pâturer les tourbières les plus fragiles ou des modifications des systèmes d'abreuvement.

D'autres MAEC ont pour objectif de conserver un habitat favorable, constitué de zones pâturées et de milieux buissonnants, pour la Pie grièche méridionale et le papillon Apollon sur les causses.

Concernés par l'enjeu du maintien du pastoralisme transhumant, les groupements pastoraux ont pu également

“ 26 exploitations ont bénéficié de contrats MAEC ”



solliciter des mesures de préservation des pelouses et des landes.

Tous les agriculteurs engagés devront suivre des formations de l'établissement sur les thématiques correspondant aux contrats.

Les diagnostics et contrats ont été réalisés et rédigés en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gard et de la Lozère, la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et le COPAGE. Dans le territoire du Parc national, 26 exploitations et 19 groupements pastoraux ont pu bénéficier de contrats MAEC.

Les arbitrages nationaux ont privilégié les zones céréalières ou de polyculture-élevage dans la répartition des enveloppes MAEC. Sur la base de cette répartition, les parcs nationaux ont subi une baisse drastique de leurs enveloppes (- 70 % en moyenne) conduisant à une diminution des surfaces contractualisées. Le collectif des parcs nationaux a alerté le ministre sur les conséquences inquiétantes de cette répartition sur les filières d'élevage et espèrent un rééquilibrage prochainement.



Un état des lieux du sylvopastoralisme

Cette année, le Parc national a poursuivi son travail d'acquisition de connaissances sur les systèmes sylvopastoraux. L'établissement a dressé un état des lieux du sylvopastoralisme au sein du territoire du Parc. La pratique du pâturage de sous-bois est présente sur plus de 35 % des exploitations du Parc qui déclarent des surfaces boisées pâturées. Les boisements les plus pâturés sont la châtaigneraie (40 %) et la chênaie (25 %).

Par ailleurs, des entretiens individuels ont été réalisés auprès de 13 éleveurs à partir desquels une typologie a été construite afin de classer les systèmes d'élevage dans lesquels le pâturage de sous-bois est intégré :

- ▶ l'élevage agropastoral localisé sur les plateaux dont la



production principale est de l'élevage sédentaire d'ovins viande avec des cultures de céréales et des pâturages ;

- ▶ l'élevage pastoral localisé en vallées avec peu ou pas de terres arables.

Ce dernier système pastoral peut lui-même être divisé en deux groupes avec des élevages ovins viande transhumants et des élevages caprins lait sédentaires.

Quel que soit le système d'élevage, la part de l'alimentation prélevée dans les secteurs boisés représente entre 30 et 50 % de l'alimentation totale.

La classification des boisements pâturés issues des entretiens montre la présence de 3 types selon les objectifs poursuivis.

- ▶ **PASTO** : dominante pastorale avec pour objectif la production d'herbe, de fruits et/ou de feuilles, le bois coupé est utilisé en autoconsommation par les agriculteurs.
- ▶ **SYLVO** : dominante sylvicole avec pour objectif une gestion forestière « classique » ou le troupeau prélève la ressource disponible.

“
entre 30 et 50 % :
part de l'alimentation
prélevée dans les
secteurs boisés ”

- ▶ **MIXTE** : avec un objectif double : production de bois et de ressource fourragère.

La pratique du sylvopastoralisme fait l'objet d'un vrai regain d'intérêt de la part des acteurs locaux. Si les forestiers y voient principalement un moyen de défense contre le risque incendie, elle est pourtant dans sa pratique stricto-sensu favorable au maintien des milieux ouverts et à l'adaptation au changement climatique.

Des perspectives d'actions concrètes sont identifiées pour communiquer sur les pratiques sylvopastorales et créer des synergies avec l'ensemble des acteurs concernés pour porter un projet de territoire.



Expérimentation de la duplication des prairies naturelles : des résultats encourageants

La matinée du 11 octobre dernier, le Parc a réuni des éleveurs à Barre des Cévennes pour présenter les premiers résultats des essais de duplication de prairies naturelles menés depuis 2020 avec 5 agriculteurs volontaires. Après le visionnage de deux vidéos réalisées en inter-parcs sur les atouts des prairies naturelles et leur restauration, une visite terrain a eu lieu chez Marilène Pieyre qui expérimente la duplication sur une parcelle.

Au total, 3 techniques de récoltes de prairies naturelles ont été expérimentées pour ensemercer « une prairie receveuse » à partir de graines récoltées sur « une prairie source » de l'exploitation :

- ▶ la technique du transfert de foin vert,
- ▶ la moisson de prairies naturelles.
- ▶ le brossage de prairies naturelles.

Sur chacune de ces parcelles, des suivis sont réalisés et permettent d'observer l'évolution de la composition floristique, le recouvrement du sol, le rendement et la qualité du fourrage.

Les données collectées depuis 2021 montrent une augmentation de la diversité spécifique. En deux ans, entre 14 et 23 espèces supplémentaires ont été identifiées dans la prairie receveuse et jusqu'à 24 espèces en seulement 1 an pour les prairies receveuses semées avec les graines issues de la moisson.

Pour le transfert de foin vert, 35 % des espèces de la prairie receveuse sont également présentes dans la prairie source. Ce pourcentage monte à 60 % pour le semis de graines moissonnées. Il est à noter une évolution du type végétatif au cours des deux années de suivi qui se caractérise par une diminution de moitié de la part des espèces annuelles au profit des vivaces. Concernant les valeurs fourragères, il est difficile pour le moment de tirer des conclusions mais les rendements sont dans l'ensemble semblables aux prairies sources. L'installation d'une prairie naturelle prend plusieurs années. Néanmoins, les éleveurs ayant mené les essais sont très satisfaits des premiers résultats et prêts à reconduire des expérimentations afin de conforter ces résultats. Le Parc souhaite poursuivre les essais et multiplier les expérimentations et cherche de nouveaux candidats pour mettre en place ces essais.



Des agriculteurs sensibilisés à la fragilité des zones humides

Le brûlage pastoral, également appelé écobuage, est une pratique traditionnelle cévenole. Elle est effectuée principalement en hiver pour limiter l'embroussaillage et restaurer la ressource pastorale.

L'écobuage est une pratique reconnue par la charte du Parc comme utile à l'entretien des milieux ouverts. Une délibération prise par le CA de l'établissement en septem-

bre dernier précise que l'emploi du feu en cœur de parc est autorisé dans les conditions pré-

vuees par les arrêtés préfectoraux de la Lozère et du Gard. Selon cette réglementation, les tourbières et les bords de cours d'eau doivent être préservés du feu ainsi que les espèces protégées et leurs habitats ; elle précise également de veiller à préserver les autres zones humides ainsi que les chaos rocheux. Les tourbières sont particulièrement sensibles au feu. Elles constituent des réservoirs de biodiversité et jouent un rôle dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues. Néanmoins, malgré l'existence de cette réglementation,

“ protéger 483 ha de zones humides ”

bre dernier précise que l'emploi du feu en cœur de parc est autorisé dans les conditions pré-



des tourbières sont régulièrement brûlées. Cela a été le cas lors de l'hiver 2022. Cette année, l'établissement a donc mené une campagne de sensibilisation auprès des agriculteurs. Des agents ont rencontré une quinzaine d'agriculteurs en s'appuyant sur une carte des zones humides pour chaque exploitation. En complément, l'établissement a contractualisé des mesures agro-environnementales et climatiques avec des éleveurs afin de protéger 483 ha de zones humides.

Le Parc est également membre des sous-commissions « brûlages dirigés » du Gard et de la Lozère. Ses agents donnent un avis sur les demandes d'écobuage des agriculteurs, réalisent des diagnostics agro-écologiques sur le terrain avec les partenaires (COPAGE, Chambre régionale d'Occitanie, SDIS, ..) et interviennent dans la formation « Bonnes pratiques d'écobuage » du CFPPA.



La réglementation pour les travaux agricoles en cœur de Parc explicitée

L'un des objectifs de la charte du Parc national est de concilier la préservation des patrimoines et le dévelop-

pement de l'activité agricole. Pour cela, elle permet au Parc d'autoriser des travaux d'aménagement dans le but de travailler dans des conditions satisfaisantes tout en limitant la banalisation des paysages et en conservant les espèces emblématiques et les habitats naturels d'intérêt communautaire (des milieux rares ou remarquables au niveau européen comme les tourbières, des pelouses et prairies naturelles, des landes ou encore des zones rocheuses et certains boisements). Certains travaux dits « courants » ne sont pas soumis à autorisation du Parc, comme par exemple les travaux sur des parcelles déjà cultivées, l'entretien des haies et murets, les amendements organiques... tant qu'ils ne mettent pas en péril les milieux et les espèces protégées.

Afin de clarifier la réglementation qui s'applique aux activités agricoles, le pôle Agri-environnement-eau a élaboré un tableau synthétisant ces règles pour les travaux les plus courants. Le tableau ne pouvant regrouper l'ensemble des cas de figure, les techniciens agri-environnement (TAE) dont la mission principale est d'accompagner les agriculteurs dans leur projet dans le respect des enjeux environnementaux, instruisent les demandes d'autorisation de travaux en cœur de Parc.

Sylviculture

Fête de la Forêt : une première édition réussie !

Le 13 mai, Barre des Cévennes a accueilli la première édition de la Fête de la Forêt, un événement festif grand public, organisé par les chartes forestières de territoire « Sud Lozère » et « Pays des Cévennes ». L'objectif : contribuer au développement de la culture forestière du territoire et sensibiliser sur les enjeux de la forêt cévenole.

L'établissement public du Parc national s'est associé à la conception de cet événement, et l'a soutenu financièrement.

La soirée de lancement du vendredi 12 mai, s'est déroulée au siège du Parc à Florac. Après une brillante conférence de Jean-Michel Boissier sur la thématique des forêts et du changement climatique, des agents de l'établissement ont participé à une table ronde aux côtés d'autres acteurs de la filière forêt-bois du territoire, retransmise en direct sur Radio Bartas. Un « buffet forestier » a permis aux participants de clôturer la soirée de façon conviviale, autour de produits locaux.



Le lendemain, malgré une météo très défavorable, le public s'est déplacé en nombre pour participer ou assister aux ateliers, conférences, expositions, démonstrations ou activités proposées. Les agents de l'établissement ont profité des petites éclaircies pour proposer une balade naturaliste à la découverte de la biodiversité dans la forêt domaniale de Fontmort, ou une sortie « regards croisés » avec l'ONF, afin de discuter de la façon dont l'exploitation forestière peut être conciliée avec la préservation des enjeux écologiques.



La forêt de Peiratte, lauréate du Sylvotrophée

En partenariat avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et l'association des Parcs naturels du Massif central (IPAMAC), le Parc a organisé la 3ème édition du concours forestier du Sylvotrophée afin de valoriser la gestion durable des forêts.

4 parcelles candidates ont reçu la visite du jury les 4 et 5 octobre : les forêts du Suquarel et de Peiratte à Barre des Cévennes, la forêt des Ignières à Avèze et la forêt de Falguière à Saint-Jean du Gard. C'est la forêt de Peiratte qui a été désignée lauréate par un jury composé de 6 membres représentant le collège des forestiers, des écologues et des usagers.

Située en cœur de Parc, elle est la propriété de Xavier Lefebvre. Cette forêt est particulièrement diversifiée:

Pin sylvestre, Pin laricio, Sapin, Mélèze, Cèdre, Hêtre, Chêne, Frêne, Châtaignier, Érable... La parcelle candidate de 10 ha a fait l'objet d'une coupe récente. Les arbres exploités ont été commercialisés en bois de trituration pour l'industrie papetière. Des prélèvements réguliers sont également effectués pour la production de bois de chauffage familial.

Le jury a été conquis par le travail « de jardinage » effectué avec passion par son propriétaire. Xavier Lefebvre réalise des coupes légères et compte sur la régénération naturelle. De petites parcelles laissées en libre évolution depuis une trentaine d'années et la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante ont permis l'apparition d'éléments de maturité (vieux arbres, bois mort...) et d'habitats très favorables.

D'un point de vue économique, le jury a été impressionné par le côté « autodidacte » du propriétaire et son investissement pour la mise en œuvre d'une sylviculture tout à fait cohérente avec les objectifs définis.

Enfin, sur le volet social, le jury a apprécié la visite de cette parcelle traversée par un sentier équestre. Il a également reconnu la sensibilité du propriétaire et lui a recommandé d'installer quelques panneaux afin d'expliquer sa démarche aux promeneurs. Les prix du Sylvotrophée seront remis lors de la cérémonie des vœux du Parc en janvier 2024.



Chasse

Un bilan de saison satisfaisant, des efforts à poursuivre

Le bilan du plan de chasse 2022-2023 a été satisfaisant. Les taux de réalisations ont atteint 74% pour le cerf et 70% pour le chevreuil. S'il reste toujours une marge de progrès, l'investissement des chasseurs doit être salué, en raison notamment des fortes augmentations des attributions de cerf sur l'Aigoual et le mont Lozère, ces dernières années.

Lors de la saison de chasse 2022-2023, 928 cerfs, biches ou faons ont été prélevés, soit une centaine de plus que la saison précédente.

Ces prélèvements importants répondent à l'objectif de réduction des niveaux de populations de cerfs défini par l'établissement et ses partenaires cynégétiques, forestiers et agricoles, face à l'augmentation des populations et à la pression accrue qu'elles exercent sur les milieux naturels et les activités humaines (notamment agricoles et forestières). Les massifs de l'Aigoual et du mont Lozère sont les secteurs où les enjeux sont particulièrement importants. Ils concentrent respectivement 55% et 31% des réalisations totales. Conformément à ces



objectifs, les plans de chasse portent majoritairement sur les femelles et les jeunes, afin de freiner la dynamique de la population.

Cette année, le Conseil d'administration de l'établissement a acté, à l'issue d'une phase de concertation approfondie (réunion des sous-commissions et de la commission cynégétique, consultation du Conseil scientifique), une stabilisation des attributions. L'objectif reste néanmoins d'augmenter les prélèvements en améliorant le taux de réalisation.

Les populations de cerfs, leur abondance, leur «santé» et la pression exercée sur les milieux sont suivies dans le cadre de l'Observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, via un panel d'indicateurs.

Les suivis menés sur le Lièvre témoignent du bon état de conservation de l'espèce, et en particulier sur le causse Méjean, pour lequel l'espèce revêt un enjeu cynégétique majeur.



Ajustement du contenu de l'observatoire de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

L'observatoire partagé de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, créé en 2017, est aujourd'hui fonctionnel. Les derniers développements ont consisté à enrichir le site internet de l'Observatoire (<https://oeasc.cevennes-parcnational.net>) des données cynégétiques. Attributions, prélèvements et analyses qualitatives des plans de chasse sont désormais accessibles à tous. Il est ainsi possible de consulter, à différentes échelles géographiques, l'historique des prélèvements des espèces soumises à plan de chasse (cerf, chevreuil et mouflon) dans le cœur de Parc.

Lors du 6^e comité de pilotage, le 6 novembre dernier, une réflexion commune avec les partenaires a abouti à quelques ajustements du contenu de l'outil. Ainsi, la campagne annuelle de diagnostics sylvicoles évaluant l'impact des cervidés sur la régénération de quelques peuplements est abandonnée. Le développement de méthodes de suivi des peuplements sensibles aux dégâts ne sera pas poursuivi. En revanche, les suivis des populations de cerfs par l'indice nocturne (comptage au phare) sur les massifs de l'Aigoual, du mont Lozère et sur le causse Méjean, qui mobilisent chaque printemps une centaine de professionnels et bénévoles, seront poursuivis.

De même, le suivi des indicateurs de pression des cervidés sur la végétation forestière, réalisé chaque année par le CRPF, le Parc et l'ONF sur un réseau de 318 placettes réparties sur le mont Aigoual, sera poursuivi. La coordination de ce volet sera, à partir de 2024, confiée à l'ONF. Après 6 années de suivi, des premières tendances d'évolution de la pression d'abrutissement sur la régénération forestière des forêts de l'Aigoual commencent à se dégager.

Le système d'alerte, permettant aux propriétaires et gestionnaires forestiers de signaler des dégâts de grand gibier sur leurs peuplements, est également toujours fonctionnel et régulièrement utilisé, notamment par les techniciens de l'ONF.

“ 318 placettes suivies chaque année ”

Architecture, urbanisme

Réfection de la toiture du Bramadou

La ferme du Bramadou est située sur la commune de Barre des Cévennes et une partie de la propriété se trouve en cœur de Parc. Inoccupée depuis une quarantaine d'années, un projet de rénovation vise à redonner vie à cette ancienne ferme cévenole typique. Dans la perspective des travaux de rénovation à venir, la voie d'accès au site a été réaménagée en 2022 pour protéger une station d'orchidées protégées et raccorder le site au réseau d'eau potable communal. Cette année, l'intégralité de la toiture a été refaite en respectant les techniques traditionnelles pour la réalisation d'une toiture en lauze. Ainsi, des noues tournantes ont été réalisées pour assurer la jonction entre les différents pans de toiture. Subventionné par l'Union Européenne via le Plan National de Relance et de Résilience et la Fondation du Patri-



moine, le site fera l'objet d'autres travaux de restauration des éléments de patrimoine vernaculaire : four, réservoir d'eau, portail d'entrée, avant d'être affecté de nouveau à un usage d'habitat.



Tout savoir pour restaurer les menuiseries extérieures

« *Les menuiseries extérieures* » dans la collection des cahiers de recommandations est paru au printemps dernier. Après le succès des « *enduits extérieurs* », ce deuxième guide, conçu en partenariat avec l'École d'Avignon, s'adresse aux habitants qui souhaitent entreprendre des travaux sur les menuiseries de leur habitation pour en améliorer le confort et l'esthétique.



Il donne des clés pour comprendre les caractéristiques des menuiseries et la place de cet élément du patrimoine dans l'histoire du bâti traditionnel.

Ce guide apporte des solutions pour conserver les qualités d'un bâtiment et entretenir, restaurer ou remplacer ses menuiseries, ou encore pour les choisir lorsque de nouvelles ouvertures sont créées.

Structuré de manière à accompagner l'utilisateur dans ses choix, il propose des réponses techniques, abondamment illustrées et commentées, aux questions courantes sur le sujet, ainsi qu'une méthode pour construire « son » projet.

Selon l'objectif du projet, on s'orientera vers des modèles traditionnels faisant appel à des ressources et savoir-faire locaux, associés à des techniques anciennes, ou vers un référentiel contemporain. Le dépliant central qui présente les styles de menuiseries par époque, du Moyen-Âge à nos jours, donne une vue synthétique de ces possibilités.

Au fil de ses 38 pages, des conseils pratiques, de nombreuses photographies et des dessins techniques légendés guident l'observation et illustrent le vocabulaire spécialisé. Les ingrédients des recettes de peintures et vernis naturels proposés, pourront être trouvés auprès de fournisseurs géographiquement proches, listés dans le carnet d'adresses, à côté de revendeurs de peintures écologiques prêtes à l'emploi, et d'autres contacts utiles pour préparer le chantier.



Développer l'énergie solaire en cœur de Parc en préservant le patrimoine

Dans le Parc national, la conciliation entre "développement durable" et "protection" est un enjeu particulièrement présent, très bien illustré par la question de l'intégration des énergies renouvelables sur le territoire. La charte du Parc permet en effet « l'installation de capteurs solaires thermiques et photovoltaïques sur les bâtis, à petite échelle. Ils doivent permettre de "réduire l'impact paysager et écologique d'une construction ou d'en accroître l'autonomie énergétique" ».

Pour mieux expliciter les possibilités d'implantation, une fiche illustrant les installations possibles a été éditée en mars dernier. Elle est téléchargeable sur le site internet du Parc national dans la rubrique « Actualités ». Les panneaux solaires peuvent ainsi être installés sur des bâtiments techniques non patrimoniaux ou sur des bâtiments agricoles, en essayant au maximum d'avoir des éléments mats et sans cadre apparent, qui couvrent intégralement un pan de toiture pour éviter un effet « patchwork » dans le paysage.

Les équipes du pôle Architecture urbanisme et paysage ont rencontré plusieurs propriétaires en cœur de Parc pour leur expliciter ces éléments, étudier avec eux les solutions d'implantation au cas par cas et leur conseiller de réaliser un bilan thermique de leur propriété, pour mesurer l'impact global de l'investissement.



80 élus imaginent les villages de demain

Le Parc national, le PETR Sud Lozère et le CAUE de Lozère ont organisé la 4^{ème} rencontre sur l'urbanisme rural intitulée *Projeter le devenir de nos villages : outils et exemples inspirants*. Près de 80 élus communaux et acteurs de l'urbanisme ont partagé leurs projets et expériences au cours de la matinée du 24 novembre dernier à l'Institut Agro de Florac.

Comment reconquérir les centre-bourgs ? Recréer des logements ? Redonner de la vie aux espaces peu accueillants ? Quelle stratégie mettre en œuvre pour envisager l'évolution contemporaine des villages ?

Autant de questions qui ont été abordées via des témoignages, des retours d'expériences et la présentation de projets d'aménagement dans plusieurs communes.

Raphaël Boutin, co-directeur de la SCIC Villages vivants a témoigné de l'action de sa coopérative qui achète des biens immobiliers afin de favoriser l'installation de porteurs de projets citant l'exemple du tiers-lieu aménagé pour La Pompe à Florac. Flore Théron, maire de cette commune a présenté le projet de l'îlot Dides, qui grâce à une opération de résorption de l'habitat insalubre a permis la création de 9 logements très sociaux. A Ispagnac, plusieurs projets sont en cours dont la réfection de la traversée du bourg ou la construction de logements accessibles à des personnes à mobilité réduite. Les élus ont élaboré leurs projets d'aménagement en tenant compte du bâti ou des espaces existants plutôt que d'urbaniser des terres dans la périphérie des bourgs. La mise en place d'une stratégie foncière, afin de maîtriser les usages du bâti, que ce soit du logement ou des commerces, reste une clé de voûte des projets municipaux. Le service Architecture urbanisme et paysages du Parc accompagne les communes dans la réhabilitation de leur centre-bourg.

Artisanat et activités économiques

Marque *Esprit parc national - Cévennes*



En 2023, 24 nouveaux prestataires touristiques et producteurs ont obtenu la marque *Esprit parc national* : 18 hébergeurs, 5 accompagnateurs

et 1 maraîcher. Le réseau compte actuellement 139 bénéficiaires pour 234 produits touristiques et agricoles. Deux renouvellements de contrat et un contrôle intermédiaire ont eu lieu, les audits se sont déroulés sans difficulté. 9 bénéficiaires ont décidé d'arrêter leur activité. En fin d'année, 4 journées de rencontre avec les bénéficiaires ont été organisées à Cros, au lac de Barrandon, au Pont de Montvert et à Saint Jean du Gard.

Cette année a également été marquée par la création du jeu « Gardienne de la nuit » à l'initiative des parcs nationaux des Pyrénées et des Cévennes, soutenus par l'OFB et avec l'aide des bénéficiaires de la marque. Disponible chez eux, cet outil de médiation sur les patrimoines nocturnes s'inscrit dans une démarche de différenciation et de thématisation de leur offre. C'est un escape game, avec des cartes pouvant compter jusqu'à 6 joueurs. L'objectif : aider Céleste à trouver le monstre de lumière qui s'est installé dans le Parc national rompant ainsi la quiétude de la nuit. 400 exemplaires ont été livrés dans les deux Parc nationaux ainsi qu'à l'OFB. Ce jeu a été testé et distribué lors des journées de rencontre avec les bénéficiaires.

Les nouveaux produits :

► **Les hébergements** : camping du Mouretou (Val d'Aigoual), gîtes de la Mazade (Cros), gîtes du Mas des Faïsses (Soudorgues), gîte du Mas Bresson (Dourbies), gîte d'étape les Dolmens (Sainte-Enimie), gîte de Liou (Saint-Frézal de Ventalon), gîtes et hébergements insolites de Loz'Air (Cubières), gîtes de La Bayte (Martinet), gîtes Les terrasses (Saint-Jean de Valérisclé), gîte Castagnère (Aujac), camping Lou Cantou (Anduze), gîte Le Secadou (Thoiras), gîtes et chambres d'hôtes Les jardins de Falguière (Saint-Jean du Gard), gîtes et chambres d'hôtes du Mas Suéjol (Anduze), gîte de l'ancienne gare (Ventalon en Cévennes), chambres d'hôtes la Perception (Barre des Cévennes), éco-gîte Cévenola (Molezon) et le gîte du clos de la Rouvière (Molezon).

► **Les sorties de découverte** : les 5 trésors des Cévennes, Génolhac, 1000 ans d'histoire, la mine du bois d'argent de Vialas, le Pont de Monvert et les camisards proposées par Mariette Émile. Dans le vignoble du Piémont, menons l'enquête autour des plantes indicatrices de la géologie, les mystères des champignons et plus près des étoiles proposées par Reliefs et nature. Randonnées découverte du mont Lozère et du Puecheral proposées par Biking farm. Sortie VTT à la porte des Cévennes proposée par Cévennes Bike Tour. L'Aigoual dans tous ses états proposée par Parfum d'Aigoual.

► **Les produits agricoles** : la ferme Simone propose des recettes bio sucrées ou salées à base de safran et de fruits et légumes produits et transformés sur place.



Transition énergétique

Le Parc accompagne l'accélération des énergies renouvelables

La loi d'accélération des énergies renouvelables (EnR) adoptée en mars dernier, dans un contexte de hausse importante des prix de l'énergie a placé le développement de la production locale d'EnR au cœur des préoccupations du territoire et du Parc. L'établissement a participé aux concertations organisées par les préfets du Gard et de la Lozère afin de définir des objectifs de production d'énergie renouvelable à l'échelle des départements. Ces premiers échanges ont permis de rappeler les orientations de la charte du Parc dans ce domaine. Elles visent à concilier le développement de la production d'énergie avec les enjeux prioritaires de protection de la biodiversité, des habitats naturels, du patrimoine bâti et des paysages dans un territoire protégé. Concrètement, la charte du Parc exclut tout projet industriel en cœur du Parc et du Bien classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Des projets solaires de grande ampleur sont possibles en dehors de ce périmètre, sur les sites dits dégradés (anciens sites miniers, anciennes décharges...), si les impacts sur les paysages, les espèces et les milieux naturels sont limités.

À l'issue des travaux menés par les préfets, les communes ont été appelées à proposer des zones d'accélération des énergies renouvelables dans lesquelles les projets seraient



facilités. L'établissement a rendu à ce jour 15 avis sur des zones d'accélération proposées par les communes, uniquement sur la production solaire en toitures et ombrières de parkings puisque la loi n'autorise que ce type de projet comme « zones d'accélération » dans les parcs nationaux. Parallèlement, le Parc a été amené à prendre position sur plusieurs projets de centrales solaires d'échelle industrielle, à différents stades d'avancement. Conformément aux orientations de la charte, l'établissement s'est opposé aux projets situés dans le cœur du Bien inscrit. Ce positionnement a été appuyé par une analyse paysagère sur un site pressenti pour une centrale solaire à Barre des Cévennes et des propositions de projets alternatifs de production solaire en toiture destinés à l'autoconsommation collective. Enfin, le Parc a émis, après consultation du conseil scientifique, un avis conforme favorable pour un projet de centrale solaire sur une ancienne mine à ciel ouvert à Portes. Ces avis ont été assortis de prescriptions et de recommandations afin que ce projet situé en aire d'adhésion du Parc soit exemplaire.

Des projets d'autoconsommation collective encouragés

Dans un contexte de foisonnement des projets de production d'énergie renouvelables, l'établissement a trouvé dans l'autoconsommation collective (ACC) un modèle de développement correspondant parfaitement à l'esprit de la charte du Parc et bénéfique pour le territoire.

Un projet d'ACC vise à partager la production d'électricité renouvelable locale entre plusieurs consommateurs répartis sur une zone géographique limitée à 20 km. Il permet donc d'installer des centrales sur des toitures ou ombrières de parkings compatibles avec la protection du patrimoine et des paysages, tout en donnant accès à cette énergie à toutes les personnes qui ne peuvent pas toujours avoir leur propre centrale. Cette production répond avant tout aux besoins locaux et pousse à la coopération entre les acteurs du territoire pour prendre en main concrètement la question de la transition énergétique territoriale. Elle permet de maîtriser localement le

prix de l'électricité et peut donc présenter un intérêt sur le plan économique pour les commerces locaux et sociaux.

Afin de promouvoir ce modèle auprès des élus locaux, le Parc a organisé le 21 juin dernier, un voyage d'étude dans la Drôme, à la rencontre des pionniers de ce nouveau modèle de production d'énergie. Les élus ont pu échanger avec les membres de la société ACOPREV qui ont mis en place une boucle d'autoconsommation collective depuis plus de trois ans. 38 consommateurs, particuliers, collectivités et artisans se partagent la production d'une centrale solaire en toiture de 30 kWc. Cette production couvre 20% de leur besoin en moyenne pour un prix très légèrement inférieur à celui de leur fournisseur mais qui aura l'avantage de rester stable durant au moins 20 ans. À l'issue de ce voyage, le Parc a débuté l'accompagnement des communes du Pont de Montvert et de Florac sur un projet d'ACC. Dans les deux cas, l'établissement étant propriétaire des bâtiments, il pourra être partie prenante de la boucle d'autoconsommation qui sera mise en place. Parallèlement, plusieurs communes ont emboîté le pas à la commune de Saint-Michel de Dèze qui a engagé un projet avec l'appui technique du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles.

7600 points lumineux rénovés selon les critères de la RICE

Le Parc national a obtenu en 2018 le prestigieux label de Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) qui a été confirmé en 2022. Ce label, décerné par l'association américaine International Dark Sky Association (IDA), permet de reconnaître la qualité exceptionnelle du ciel nocturne et prévoit sa mise en valeur à des fins scientifiques, culturelles, éducatives et touristiques.

En ce sens, un vaste programme de rénovation de l'éclairage public engagé depuis plusieurs années dans les communes en partenariat avec les syndicats d'énergie (le SDEE 48, le SMEG 30, le SDE 07) et Alès Agglomération, a conduit à la rénovation de 2005 point lumineux à ce jour.

Les travaux ont permis de changer des lampadaires anciens et énergivores (100 à 150 Watts pour certains lampadaires) par du matériel plus économe (entre 35 et 50 Watts) et moins impactant pour la biodiversité.

En 5 ans, l'établissement public a mobilisé 1,5 M€ de fonds publics dont les fonds de l'Union Européenne dans le cadre du Plan National de Relance et de Résilience (PNRR). Grâce à ces financements, complétés par des financements des syndicats d'énergie du Gard, de la Lozère, de l'Ardèche et des communes, ce sont 7600



points lumineux sur les 20 000 que compte le territoire du Parc qui ont été renouvelés. Ces travaux conduisent à une économie de près de 2,5 Gigawatt heures et réduisent l'émission de CO2 d'environ 145 tonnes par an. Pour les budgets des communes, ces économies permettent souvent d'amortir la hausse récente du prix du kw d'électricité, l'éclairage public représentant environ 40 % de la facture électrique communale.

Plus globalement, le Parc encourage les communes à pratiquer des extinctions en cœur de nuit afin de réduire l'impact énergétique et environnemental de l'éclairage public. A ce jour, 70 communes sur le territoire du Parc pratiquent une extinction totale ou partielle.



Eau

Des zones humides mises en défens sur le plateau du Lingas

Les zones humides et notamment les tourbières constituent des habitats naturels remarquables de par leur fonctionnement et leur rôle. Depuis plusieurs années, le Parc conduit de nombreuses actions pour les préserver. Ainsi cette année, des tourbières d'exception ont été mises en défens sur le plateau du Lin-



gas. Cette opération a été initiée par le pôle Agri-eau et coordonnée par le massif de l'Aigoual en collaboration avec le berger de l'estive des Pises-Lingas.

Quelques tourbières de cette estive ont été mises en défens à l'aide de filets mobiles électrifiés, ceci en accord avec le berger afin de limiter le piétinement des troupeaux ovins sur ces milieux humides. Plus de 650 m de filets mobiles ont suivi ainsi la progression des brebis sur l'estive pour couvrir tout le secteur jusqu'à la fin de l'été et ont été définitivement retirés à la fin de la saison estivale. Ce chantier a également été l'occasion de faire des observations de faune et de flore et d'étudier les caractéristiques de ces milieux fascinants, dont leur pédologie et la composition de leur tourbe. Une réflexion est menée afin d'élargir ce dispositif à d'autres estives, sur le mont Aigoual et/ou le mont Lozère.

La situation hydrique rencontrée ces dernières années sur le territoire fait peser de sérieuses menaces sur ces milieux. Les équipes de l'établissement s'emploient donc à améliorer leur connaissance, localisation, état de conservation et à agir pour leur préservation. Conscients des enjeux environnementaux et économiques, les acteurs de l'eau et la profession agricole ont engagé depuis plusieurs années des démarches pour limiter les pressions sur ces milieux.



Tourisme et activités de pleine nature

Mise en cohérence des sites collaboratifs de randonnée

De nombreuses plateformes privées se développent depuis une dizaine d'années pour permettre aux communautés de pratiquants d'activités de plein-air de se partager des informations et des bons plans. Circuits de randonnée, de trails, et emplacements pour passer la nuit sont ainsi librement diffusés sur internet. Constatant que ces pratiques pouvaient parfois être en contradiction avec la réglementation du cœur de Parc et impacter la quiétude des lieux, le service Accueil et sensibilisation de l'établissement a effectué le recensement en ligne des contenus problématiques.

Après avoir analysé les six principales plateformes (Visorando, IGN rando, Cirkwi, Komoot, Alltrails et Sity Trail), il a été constaté que 37 circuits cheminaient en dehors des sentiers balisés. Les différentes plateformes ont accepté de retirer ces circuits et certaines ont fait le choix de les remplacer par nos itinéraires sécurisés et balisés via la mise en place d'un flux avec notre base de donnée Geotrek.

Park4night

Né en 2011, le site Park4night est une application pour les camping-caristes qui permet de partager et d'échanger des lieux de stationnement diurne et nocturne. Alimentée par les utilisateurs voyageant en France et en Europe, l'application est devenue multilingue et offre différents types d'emplacement allant de l'« aire de camping-car », aux « endroits en pleine nature ».

Cette année, grâce à une étroite collaboration entre Park4night et le Parc national, 11 sites non appropriés ont pu être retirés de l'application, et l'intitulé de 46 sites a été modifié en « parking de jour uniquement ». La présentation de Park4night mentionne désormais une information sur l'interdiction du stationnement nocturne des camping-cars dans le cœur de Parc.

Une veille est assurée régulièrement. Suite à l'actualisation des derniers sites en cœur de Parc, un pop-up indique « Merci de respecter ce stationnement jour uniquement, ne pas y passer la nuit ».

Une nouvelle stratégie touristique

En mai dernier, la commission tourisme présidée par Nicolas de Davydoff (directeur de l'OT Cévennes Tourisme) a adopté la nouvelle stratégie de tourisme durable du Parc pour la période 2023-2028. Celle-ci reprend les objectifs de la charte : dynamiser un tourisme durable, favoriser la pratique de la randonnée, assurer la promotion de la destination et réaliser un observatoire du tourisme. A ces orientations, s'ajoutent désormais les questions liées au changement climatique et l'impact du tourisme sur celui-ci.

La nouvelle stratégie se décline en trois axes majeurs :

► Mieux connaître le comportement des visiteurs et la fréquentation des espaces

Il s'agit d'identifier plus finement le comportement des visiteurs afin d'anticiper les changements futurs via des indicateurs comme les activités pratiquées, la part des résidences secondaires ou l'expérimentation d'outils innovants pour améliorer la connaissance de la fréquentation d'un espace et identifier des zones et périodes de pression.

► Consolider « l'expérience Parc » des visiteurs

L'objectif est de poursuivre le développement de la marque *Esprit parc national*, nourrir l'offre de randonnée et d'activités de pleine nature, faire découvrir nos patrimoines et agir collectivement pour leur préserva-



tion, animer le réseau des acteurs au service de la destination écotouristique, permettre l'accès à la nature pour tous et continuer de faire des maisons du tourisme et du Parc des lieux d'information, de promotion de la destination et de sensibilisation.

► Réduire l'impact du tourisme et anticiper les évolutions climatiques

Il convient de réduire l'impact des activités de pleine nature sur les milieux en accompagnant la fréquentation en particulier sur les sites fragiles. La réduction de la pollution lumineuse doit se poursuivre en développant des actions de préservation de la nuit et la valorisation des partenaires engagés dans cette démarche. Enfin, la mobilité douce doit être renforcée en identifiant l'ensemble de l'offre de découverte accessible sans voiture et en travaillant collectivement avec les différents partenaires compétents.

Une première aire de bivouac à Florac

En partenariat avec l'association Inter-parcs du Massif central (IPAMAC), l'établissement public du Parc a souhaité tester la mise en place d'une aire de bivouac sur son territoire, en dehors du cœur. Elle a été installée à la ferme de Salièges à Florac Trois Rivières.

L'inauguration s'est déroulée le 30 août en présence de représentants des douze parcs du Massif central réunis à l'occasion de l'assemblée générale d'IPAMAC, du commissaire de Massif central et des élus.



Installée à la ferme de Salièges, chez Claudie Martin, bénéficiaire de la marque *Esprit parc national* pour des chambres d'hôtes, cette aire de bivouac a été conçue par Peaks architectes et Simon Boudvin et réalisée par Cévennes Evasion. Elle se compose de 3 platelages en bois pouvant accueillir chacun une tente de 3 places, d'un mât pour accrocher des affaires et de toilettes sèches.

Les randonneurs auront ainsi la possibilité de passer une nuit sous les châtaigniers près de la rivière, à proximité de Florac et à la croisée de plusieurs GR® : le sentier de la vallée et des gorges du Tarn (GR® 736), la Grande Traversée du Massif central à VTT (GTMC) et du chemin Urbain V (GR® 670).

D'autres aires de bivouac ont été installées dans les parcs naturels régionaux de Millevaches et du Morvan et les retours d'expériences sont très bons. Cet équipement répond à une réelle demande des randonneurs désireux de renouer avec le plaisir de dormir en pleine nature. Ce projet a été réalisé sous la maîtrise d'ouvrage d'IPAMAC et financé par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) avec la participation de l'établissement public.



Admirer la voûte céleste à Saint Germain de Calberte

Engagés de longue date dans la préservation de l'environnement nocturne et la lutte contre la pollution lumineuse, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, les parcs nationaux des Pyrénées et des Cévennes, ont souhaité partager et mutualiser des expériences innovantes de valorisation des paysages nocturnes.

Cette volonté s'est traduite par l'installation d'un belvédère nocturne sur chacun des 3 territoires, dans un lieu propice à l'observation du ciel étoilé et à proximité de services touristiques afin de permettre au public d'arpenter facilement et confortablement la voûte céleste. Dans les Cévennes, le belvédère a été installé à Saint-Germain de Calberte, au village de vacances du Serre de la Can, à proximité du Chemin de Stevenson.

Imaginé par Networks et réalisé par l'atelier Chateresen, sélectionnés suite à un concours d'architectes, le belvédère a été conçu en bois de châtaignier local. S'intégrant parfaitement au paysage, il se compose de plusieurs mobiliers : un banc semi-allongé dit « bain de nuit » pour une observation confortable du ciel, un espace agora organisé en demi-cercle avec des bancs



modulables pour une observation collective, une plateforme pour télescope, une ligne écliptique afin d'observer la course des planètes et un totem informatif présentant les principales constellations en écriture phosphorescente.

Le projet a été financé avec des fonds européens Leader, Gal Cévennes et Gal Causses & Cévennes.



Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'Europe investit dans les zones rurales



Quelques nouveautés dans le programme « un été avec le Parc »

Cet été, 104 animations ont été réalisées sur l'ensemble du territoire du Parc durant la période estivale. Elles ont rassemblé 1602 participants dont 36 % d'habitants du territoire (Gard : 13,2 % et Lozère : 22,8%). Plusieurs nouveautés sont à signaler : les animations se sont déroulées davantage à proximité des villages et des points de transports collectifs afin de favoriser une mobilité douce des participants, les horaires ont été modifiés afin de s'adapter aux fortes chaleurs et les animations ont débuté plus tardivement en raison des nombreuses annulations constatées début juillet lors des années précédentes.

Les animations nocturnes connaissent un succès constant. Des bénéficiaires de la marque *Esprit parc national* ont à nouveau accueilli 4 soirées lunaires et, pour la première fois, des séances de cinéma en plein air avec l'association Cinécyclo (voir p XX). Le 21 juillet, une conférence de l'astrophysicien, Eric Lagadec, intitulée « Nous sommes tous des poussières d'étoiles » a rassemblé 140 personnes au hameau du Villaret.

La réservation pour participer aux animations estivales du Parc est effectuée par les offices du tourisme. Afin



de faciliter la gestion des réservations, le Parc s'est doté d'un outil propre en 2022 qui a évolué cette année, en collaboration avec le parc national de Guadeloupe. Ce partenariat a permis de mutualiser les moyens et évaluer les besoins des deux parcs nationaux.

Pour la troisième année consécutive, 7 agents d'accueil de terrain et médiateurs pastoraux ont été recrutés pour aider à concilier les activités de loisirs et le pastoralisme, informer les visiteurs aux bons gestes à adopter dans un espace protégé et en cas de rencontre éventuelle avec un chien de protection de troupeau. Au total, près de 5500 personnes ont été sensibilisées sur l'Aigoual, le mont Lozère et les causses-gorges. L'opération sera reconduite en 2024.

Enfin, la maison du tourisme et du Parc de Florac a accueilli 28 125 visiteurs durant la période juillet/août, une fréquentation stable par rapport à l'été précédent.

Poursuite du développement de l'application Geotrek

Geotrek est utilisée par plus d'une centaine de structures en France, dont 9 parcs nationaux, une vingtaine de parcs naturels régionaux, une dizaine de départements et communautés de communes. Cette année, Geotrek a été désignée lauréate par le jury des OSOR Awards dans la catégorie des « meilleures initiatives open source du secteur public européen » organisés par l'observatoire Open Source de la Commission européenne.

La plateforme Destination a été consultée par 92 000 visiteurs soit une augmentation de + 57% par rapport à 2022. Elle propose 415 itinéraires de randonnée, la découverte de plus de 1000 éléments de patrimoine, tous les produits Esprit parc national et les animations. A ce jour, le Parc peut-être découvert grâce à : 211 boucles de randonnée à la journée (PR®) ; 16 itinérances à pied de plusieurs jours (dont 8 GR®) ; 5 randonnées à cheval ; 43 sentiers de découverte ; 21 sorties à vélo sur route sur l'Aigoual ; 57 itinéraires trail et 62 boucles à VTT dont 4 itinérances .

Le Parc a continué à renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire dans le cadre de la convention qui lie le département de la Lozère à l'établissement et aux communautés de communes. Ce partenariat se traduit par la mise à disposition de la plateforme d'administration,

l'intégration des réseaux d'itinéraires des pôles de pleine nature de l'Aigoual et du mont Lozère et de la signalétique, l'accompagnement technique pour la prise en main de l'outil et la relecture des fiches. Le Parc a formé la communauté de communes, l'office de tourisme et le pôle de pleine nature du mont Lozère, la communauté de communes et l'office de tourisme des Cévennes au mont Lozère, l'agence d'attractivité Causses Gorges Cévennes, ainsi que les offices de tourisme du Vigan et des Vans. Ces structures peuvent désormais renseigner des itinéraires et compléter notre base de données commune.

Cette année a permis l'intégration de :

- ▶ 3 circuits « cheval » sur le mont Lozère ;
- ▶ 20 itinéraires « vélo route » sur l'Aigoual et d'une itinérance de 4 jours ;
- ▶ toute l'offre « Trail » du mont Lozère (27) et de la CC Causses Gorges Cévennes (15) ;
- ▶ toute l'offre « VTT » du mont Lozère, soit 27 circuits ;
- ▶ la nouvelle itinérance des gorges du Tarn, GR 736, et de 2 séjours sur l'Aigoual ;
- ▶ l'offre PR du secteur de l'OT de Villefort, dans le cadre du pôle de pleine nature du mont Lozère ;
- ▶ l'offre PR du secteur du Pays Viganais (10), de l'Ardèche (7), de Ganges Sumène (5) ;
- ▶ 2 sentiers de découverte : le tour de l'étang de Barrandon et le sentier du Mas de l'Ayre.

“ 415 itinéraires de randonnée sur Destination Cévennes ”



4. Faire connaître et accueillir

Dans le cadre de son programme « J'apprends avec le Parc », cette année encore, ce sont plus de 2000 élèves qui ont été sensibilisés à l'environnement. Après un premier partenariat en 2020, ce printemps a été marqué par une nouvelle collaboration entre les Scènes Croisées de Lozère, le Cratère d'Alès et le Parc pour proposer un spectacle « Dialogues des plantes » dans des écrins de nature. L'offre de sentiers de découverte s'est étoffée avec la mise en place d'un dispositif d'interprétation au lac de Barrandon.

Au chapitre des événements, citons le succès de la journée avec le Parc à Villefort et l'exposition des « coups de cœur des agents du Parc » au Festival Phot'Aubrac.



Éducation au développement durable du public scolaire



2084 élèves du territoire sensibilisés en 2022/2023

Le bilan de l'année scolaire 2022/2023 montre que 2084 élèves ont participé à des projets pédagogiques ou assisté à des interventions ponctuelles du service éducatif du Parc.

Cette année, 59 classes soit 903 élèves de primaire ont eu la possibilité de s'inscrire à des projets sur les thématiques des insectes et des fleurs, du monde de la nuit et des pollinisateurs.

Dans le cadre du programme "Plantons des haies mellifères" du Parc, les classes engagées dans des projets sur les pollinisateurs ont eu l'opportunité de planter des

haies mellifères à proximité de l'école ou directement dans les communes retenues dans le cadre de l'appel à projet. De plus, les classes ont pu construire des hôtels à insectes en kits mis à disposition par le Parc.

6 classes ont eu la possibilité de mener des projets sur la thématique des abeilles grâce au prêt de la malle pédagogique *Abeilles, sentinelles de notre environnement*. Ils ont été réalisés en lien le plus souvent avec des apiculteurs du territoire.

Le Parc a accompagné les enseignants afin de les aider à construire une démarche de pédagogie de projet.

Des interventions en classe d'agents de l'établissement ont été effectuées et des outils pédagogiques sur ces différentes thématiques ont été mis à leur disposition.

En ce qui concerne les élèves du secondaire, 948 collégiens et lycéens ont participé à des animations dans le cadre d'accompagnements pédagogiques sur des thématiques variées et emblématiques des missions du Parc.

Par ailleurs, 233 étudiants du supérieur sont venus à la rencontre d'agents pour échanger sur les missions du Parc.

“ 948 collégiens et lycéens sensibilisés ”

Les élèves du secondaire et du supérieur fêtent la science

Dans le cadre de la Fête de la science, cette année encore, le Parc national et ses partenaires ont proposé, du 6 au 16 octobre, 3 animations à destination des élèves de collèges, de lycées et de supérieur.

Les élèves de la cité scolaire du Vigan ont participé à une journée de terrain aux côtés de gestionnaires de la forêt dont l'ONF pour s'exercer au martelage, c'est à dire à la sélection des arbres destinés à la coupe en fonction des enjeux écologiques et de production.

Les élèves de BTS 1 Production Animale du Lycée Terre Nouvelle de Marvejols ont assisté à une demi-journée en classe de présentation du Parc national, ses enjeux, ses missions. Cette présentation sera suivie début 2024 par une journée de terrain sur le thème de l'agro-écologie et des services rendus à la nature et à l'Homme par les



vautours. Lors de cette journée, les élèves rencontreront un éleveur et un technicien agri-environnement de l'établissement pour aborder les pratiques agricoles en cœur de Parc. Les élèves observeront une curée de vautours sur un charnier. Aux côtés d'un scientifique chercheur, ils pourront appliquer des protocoles d'études des populations de vautours par l'observation d'individus bagués.

Les élèves du collège du Collet de Dèze ont participé à une journée de terrain aux côtés des gestionnaires de la forêt pour identifier les enjeux en matière de gestion

et de biodiversité. Les élèves ont réalisé des diagnostics participatifs visant à évaluer la biodiversité potentielle de différentes parcelles. Cet outil a permis de caractériser la biodiversité actuelle et au regard des conséquences attendues

du changement climatique, d'imaginer la biodiversité forestière de demain. A l'issue de cet atelier, les élèves ont rencontré un chercheur de l'INRAE Aix Marseille Université, travaillant sur le sujet des conséquences du changement climatique sur le milieu forestier.

Un kit pédagogique pour « Animer la nuit »

Le Réel CPIE de Lozère a créé un kit pédagogique sur le thème de la nuit. A la suite d'une commande initiale du Parc naturel régional de l'Aubrac, le CPIE a sollicité le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Lozère (SDEE 48) et le Parc pour adapter cet outil afin de sensibiliser le public, petits et grands, aux divers enjeux de la préservation du monde nocturne sur leur territoire.

Les objectifs de ce kit pédagogique sont de diffuser une culture commune sur le "monde de la nuit", d'apporter et améliorer les connaissances sur la biodiversité nocturne locale, initier à l'astronomie et découvrir la culture céleste, faire connaître les enjeux concernant l'environnement nocturne et la pollution lumineuse, mener un travail de réflexion en abordant la relation qu'entretient l'humain avec le monde nocturne à travers ses peurs, ses histoires, ses questionnements et préjugés sur cet environnement intrigant.

Le kit se compose d'un classeur pédagogique proposant des fiches animations selon 5 grandes thématiques : découvrir la nuit, le ciel étoilé, la biodiversité

nocturne, l'humain et la nuit, ainsi qu'un volet pollution lumineuse adapté au territoire du Parc. Le matériel nécessaire au bon déroulement de ces animations est également présent dans le kit.

Cet outil « clef en main » est disponible pour les professionnels du territoire et propose des activités accessibles en milieu scolaire et pour le grand public. Il permet d'apporter des connaissances pour accompagner les changements de comportements et de proposer un cadre d'intervention pédagogique concret, original, convivial et de qualité, permettant de varier les approches et privilégier la participation active des différents publics.



Sensibilisation du grand public

Les Plantes dialogues durant 6 soirées

Après le succès d'un premier partenariat entre le Cratère d'Alès, les Scènes croisées de Lozère et le Parc national, pour son 50^{ème} anniversaire en 2020, l'aventure s'est poursuivie ce printemps avec le spectacle « *Dialogues des plantes* » afin de valoriser le patrimoine



naturel et sensibiliser le public à sa préservation par la création artistique.

Au cours de 6 soirées inédites, quelques peu perturbées par une météo capricieuse, des artistes et des naturalistes ont proposé au public une rencontre intime avec les plantes des Cévennes chez des bénéficiaires de la marque Esprit parc national. Elles se sont déroulées du 23 au 25 mai à la Bamboueraie d'Anduze, le 1^{er} juin au relais de l'Espinass à Ventalon en Cévennes, le 3 juin à la Ferme de Solpérières à Vébron, et le 4 juin à la miellerie de Vielvic à Saint-André Capcèze.

Chaque soirée s'est déroulée en trois temps. La Cie L'hiver nu installée à Lanuéjols (48), a proposé en pleine nature de courtes pièces considérées du point de vue d'une plante : le Genêt, l'Hysope, la Renouée du Japon, l'Églantier... Ce spectacle a été accompagné par des gestes culinaires proposés par l'Atelier ZA'ATAR. Anna Lena et Titiane ont cueilli des plantes pour ensuite confectionner, face au public, des bouchées à déguster.

Les soirées se sont achevées par une conférence, une animation ou une balade proposées par des spécialistes : chercheurs, paysagistes, naturalistes....



Barrandon, l'étang tourbière

Initié dans le cadre du Pôle de pleine nature du mont Lozère, le sentier de découverte « Tour de l'étang de Barrandon » a ouvert au public cet été. Porté par le Syndicat mixte d'aménagement du mont Lozère, ce sentier est financé par l'Europe (FEDER), la région Occitanie, la Département de la Lozère et la communauté de communes mont Lozère. L'établissement public a participé étroitement à la conception, au suivi de la réalisation et a également fourni l'ensemble des contenus et les illustrations.

Le nouveau parcours offre désormais une balade naturaliste à travers 6 stations d'interprétation équipées chacune d'un mobilier parfaitement intégré au site et adapté au public familial. Le fil rouge est la découverte des milieux naturels du plus sec au plus humide. La première partie du parcours est ponctuée de panneaux fournissant des éléments de compréhension sur le fonctionnement des tourbières. Le propos ne se limite pas à une vulgarisation de connaissances, mais sensibilise aussi le public aux enjeux liés à la biodiversité et aux changements climatiques. Dès cette année, le sentier a fait l'objet d'animations auprès du grand public et il a accueilli l'un des rendez-vous annuel avec

les acteurs touristiques engagés dans la marque Esprit Parc national - Cévennes.

Prisé par les pêcheurs de truites et les randonneurs, l'étang de Barrandon, est situé en cœur de Parc, sur la commune de Saint-Etienne du Valdonnez. Au regard de cette fréquentation relativement importante (12000 personnes par an) et diversifiée (pêche, randonnée, cueillettes, activités agricoles et sylvicoles) le nouveau parcours participe à la sensibilisation des publics à la réglementation et à la conciliation des usages. Cet objectif est conforté depuis 2023 par le passage régulier d'agents de terrain saisonniers sur site en été.



Une belle journée avec le Parc à Villefort

La 5^{ème} édition de la journée avec le Parc s'est déroulée le 23 septembre dernier à Villefort. Organisé en partenariat avec la municipalité et le foyer rural de Pourcharesses-Villefort, l'évènement a connu un beau succès sous un soleil radieux.

Une "maison du Parc éphémère" installée sur la place du Bosquet, au cœur du village, a permis au public de venir à la rencontre des agents de l'établissement afin d'échanger et de participer à des ateliers proposés par



le rucher-école de Pourcharesses, *Grandeur Nature* ou *A pas de loup*, tous les deux bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*. Le public avait également la possibilité de faire une balade sensorielle sur le mont Lozère en écoutant les créations sonores *Vadrouille* réalisées en 2021 par le collectif *Lundi Soir*.

L'après-midi a été ponctué d'animations afin de faire davantage connaître les missions du Parc. Ainsi, les habitants ont concocté des recettes de peintures naturelles à base de farine, eau, huile de lin et de pigments naturels pour repeindre des menuiseries. Ils ont également découvert le savoir-faire des artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS) lors d'une démonstration de reconstruction d'un muret.

Des balades ont permis aux habitants d'observer les paysages de leur commune avec un regard différent et de contempler la nature qui l'entoure. Des particuliers ont aussi accepté d'ouvrir leur jardin au public afin de lui faire découvrir la biodiversité qu'ils abritent et bénéficier de conseils pour aménager des espaces favorables à la faune et la flore.

Afin de favoriser l'appropriation de l'outil Parc, un apéro-débat a pour la première fois été proposé lors de cette journée. Près de 70 personnes ont assisté à une présentation du Parc et de ses missions. Les échanges se sont clôturés par un apéritif avec des produits estampillés Esprit parc national et un repas de producteurs proposé par *Le Comptoir de la Régordane*.

La biodiversité du Parc exposée à Phot'Aubrac

Le Parc national a la chance de compter d'excellents photographes parmi ses agents. Dans le cadre de leurs missions d'étude de la faune et de la flore, les gardes moniteurs sillonnent le territoire du Parc. Ces photos servent ensuite à illustrer leur travail ou à appuyer leurs suivis scientifiques. Nouvelle preuve de ce vivier de talents, l'établissement a eu l'immense plaisir d'être retenu par le festival de photo nature,



animalière et humaine Phot'Aubrac pour y présenter une sélection de l'exposition "Coups de cœur des agents du Parc". Le festival, qui s'est déroulé du 21 au 24 septembre autour de Nasbinals, est connu pour présenter les expositions dans des lieux uniques et atypiques comme des étables, burons ou en



plein air. Durant 4 jours, ce sont donc près de 30 000 personnes qui ont pu découvrir la vingtaine de photos des agents sur la faune, la flore et les paysages du Parc. L'exposition était installée dans une étable entre Nasbinals et Montgros aux côtés du stand du prestigieux Festival de Montier en der. Une belle mise en lumière pour le Parc qui partageait l'affiche avec des photographes renommés comme Raphaël Tréhorel, Fabrice Bertholino, Nicolas Orillard-Demaire ou encore Thierry Vezon.

“ 30 000 visiteurs ”

La réglementation des activités de pleine nature gagne en lisibilité

Les territoires des parcs nationaux sont souvent perçus comme des espaces de grande liberté par les visiteurs et pratiquants de sports de pleine nature. Ce public n'a pas toujours connaissance de l'existence d'une réglementation spécifique en cœur de Parc. Aussi, l'établissement public s'est doté d'un outil unique de visualisation et de diffusion de ses données afin que la réglementation soit connue et comprise par tous.

L'ensemble des données de réglementation portant sur le bivouac, la pratique du vélo et VTT, le canyoning, le vol libre, le snowkite et le stationnement nocturne ont été prises en compte. Dorénavant, elles sont structurées de façon homogène, accessibles sous



leur forme brute (fichier SIG) sur la plateforme data.gouv.fr (1) et consultables via une cartographie web dynamique (2) .

(1) <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/reglementation-des-pratiques-de-la-randonnee-du-vtt-et-du-canyoning-dans-le-coeur-du-parc-national-des-cevennes/>

(2) <https://cartotheque.cevennes-parcnational.fr/index.php/view/map?repository=reglementation&project=reglementation>



Structures d'accueil

La maison du tourisme et du Parc de Florac bientôt accessible à tous les publics

Ouverte depuis juillet 2019, la maison du tourisme et du Parc est accessible aux personnes en situation de handicap moteur. Prochainement, l'accessibilité de l'exposition permanente sera étendue à d'autres publics. Avec l'aide et l'expertise de Caroline Jules (*Culture Accessible*), et le soutien financier de la GMF (Fondation COVÉA), les équipes du Parc ont travaillé sur la création d'outils tactiles supplémentaires - l'exposition en était déjà dotée - vers lesquels ils seront guidés par audiodescription. Il sera ainsi possible pour les personnes déficientes visuelles d'emprunter un casque à l'accueil ou d'utiliser leur smartphone pour accéder aux contenus.

Les personnes en situation de handicap mental auront quant à elle accès à un livret en « FALC » (Facile à Lire et à Comprendre) rédigé pour mieux les accompagner dans la compréhension de l'exposition. En octobre dernier, 5 résidents du foyer de vie Lucalous de Meyrueis et leur animatrice ont testé le livret en avant-première et



ont proposé des améliorations : qu'ils en soient chaleureusement remerciés !

Les banques d'accueil seront également dotées de boucles magnétiques permettant aux personnes malentendantes d'échanger avec les agents en toute sérénité. L'ensemble de ces nouveaux dispositifs devrait être finalisé et mis à la disposition de tous les publics en 2024.



La maison du tourisme et du Parc de Génolhac s'anime

Afin de valoriser les nouveaux aménagements de la maison du tourisme et du Parc de Génolhac et inviter davantage le public à les découvrir, Cévennes Tourisme et le Parc, qui travaillent en synergie dans l'animation de ce lieu d'accueil, ont choisi d'y proposer des animations durant la saison estivale, en plus de l'accueil touristique.



Ainsi, chaque mardi, une quarantaine de personnes ont participé à l'animation « des racines et des bêtes », autour de la découverte de l'agropastoralisme local : des paysages aux produits agricoles, des usages de la laine à la biodiversité qui s'y épanouit, chacun des aspects de ce thème ont pu être abordés aux travers d'ateliers ludiques.

Chaque jeudi, une soixantaine de personnes ont franchi le seuil de la maison pour participer, souvent en famille, à des activités de découverte des « trésors du Parc ». Ces deux rendez-vous hebdomadaires ont été assurés par Mireille Jean, conseillère en séjour, avec l'appui des équipes du Parc pour la préparation. Ils ont en outre permis de mettre en valeur l'exposition présentée sur les lieux, « coups de cœur des agents du Parc ». Le bilan de cette première expérience est positif. Les deux structures partenaires souhaitent réitérer cette formule pour l'été 2024.

“ une soixantaine de participants tous les jeudis ”



Le pilotage des politiques

Gouvernance de l'établissement et animation de la charte

Installation du nouveau conseil d'administration

Le mandat du conseil d'administration présidé par Henri Couderc est arrivé à son terme le 9 novembre 2022. Le nouveau conseil d'administration qui a été installé le 24 janvier 2023 compte 53 membres (52 précédemment) dont 8 représentants de l'État, 23 représentants des collectivités territoriales, 21 personnalités qualifiées et un représentant du personnel du Parc.

Lors de cette installation, Stéphan Maurin, maire du Pont de Montvert Sud Mont Lozère a été élu, à l'unanimité, président du CA pour une durée de 6 ans. Après un premier mandat effectué de 2020 à 2022, Alexandre Vigne, représentant de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires et maire de Lanuejols (30) a été réélu 1^{er} vice-président du CA et Flore Théron, maire de Florac, a été réélu 2^{ème} vice-présidente.

Par ailleurs, les présidents des 8 commissions thématiques de l'établissement ont été désignés :

- ▶ **Agriculture** : Georges Zinsstag (représentant de la Chambre d'agriculture du Gard)
- ▶ **Architecture** : Marie-Thérèse Chapelle (maire de Bédouès-Cocurès)
- ▶ **Forêt** : Jeanine Bourrely (vice-présidente du CRPF Occitanie)
- ▶ **Tourisme** : Nicolas de Davydoff (directeur de Cévennes tourisme)
- ▶ **Education au développement durable** : Michèle Manoa (conseillère départementale de Lozère)
- ▶ **Patrimoine culturel** : Isabelle Fardoux-Jouve (conseillère départementale du Gard)
- ▶ **Cynégétique** : Pierre Plagnes (maire de Saint-Martin de Lansuscle)
- ▶ **Biodiversité** : Daniel Barberio (adjoint au maire de Vialas)

La séance d'installation du CA a été suivie par la cérémonie des vœux en présence de nombreux partenaires.



84 % des habitants ont une bonne image du Parc

Après plus d'un demi-siècle d'existence, le Parc national a jugé nécessaire de sonder les habitants du territoire quant à leur image de l'établissement, leur connaissance des missions menées, leur appréciation du rôle des agents... afin d'améliorer encore son action au service du territoire.

L'établissement a mandaté l'institut CSA pour réaliser cette enquête de perception. La démarche s'est déroulée en deux temps : 55 entretiens en « face à face » ont été réalisés du 3 au 7 avril auprès d'un échantillon représentatif d'habitants du cœur de Parc et une enquête téléphonique auprès de 812 habitants résidant sur l'ensemble du territoire s'est déroulée du 10 au 26 avril. Une attention particulière a été apportée à l'échantillonnage afin qu'il soit représentatif des 71 290 habitants du territoire.

Parmi les résultats marquants, 84% des habitants disent avoir une bonne image du Parc. Cette perception est associée spontanément au fait qu'il joue un rôle essentiel dans la préservation du territoire (64%). Pour les 16% déclarant avoir une mauvaise image, la moitié d'entre eux l'attribue à la mise en place de mesures trop restrictives. A l'inverse, un tiers d'entre eux juge que le Parc fait preuve de trop de laxisme sur l'économie ou la protection de la nature.

A sa création, l'une des principales missions du Parc était de conserver un territoire vivant. Cet objectif a été atteint pour 84% des sondés et 91% estiment que c'est une chance de vivre dans un territoire préservé.

Par ailleurs, 88% des habitants sont d'accord pour dire que le Parc est bien ancré sur le territoire. Les missions du Parc sont très bien connues et jugées utiles, 78% des habitants estiment par ailleurs qu'elles sont assurées de manière efficace et 67% répondent que l'établissement apporte des conseils et des solutions concrètes. Les agents sont jugés compétents dans leur domaine par 87% des sondés,



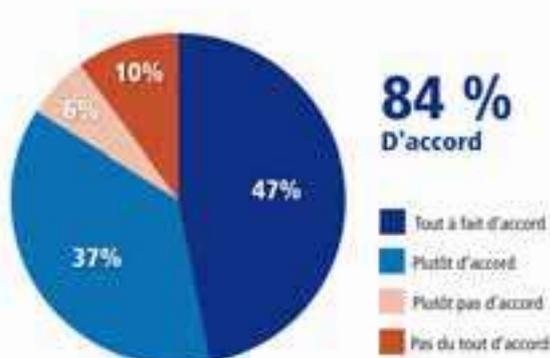
et 73% d'entre eux estiment qu'ils sont à l'écoute des habitants et des acteurs du territoire. Cette vision positive des agents est plus forte en zone d'adhésion qu'en zone cœur (63%). Pour les habitants qui sont en contact avec les agents du Parc, 52% déclarent que leurs relations sont restées stables, 25% estiment que ces relations se sont améliorées et 23% qu'elles se sont dégradées.

Le CSA note que « l'enquête a été appréciée par les habitants car ils ont pu s'exprimer et donner leurs avis. Cette démarche d'écoute devra être prolongée dans le temps via le réseau d'agents avec une attention particulière pour le cœur de Parc ».

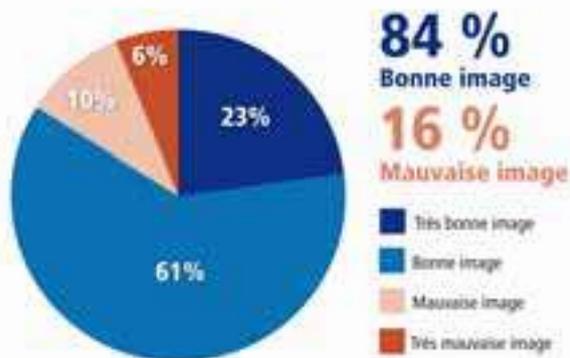
Enfin, dans une projection d'avenir, les habitants ont été interrogés sur la capacité du Parc à gérer les enjeux prioritaires du territoire. Même si la tendance est positive (67%), un petit tiers des habitants déclarent être pessimistes.

Les résultats de cette étude sont encourageants et l'établissement veut en tirer des enseignements. Il entend aller à la rencontre des habitants pour écouter leurs attentes à l'occasion de rencontres-débats sur le territoire. La première a été organisée le 23 septembre à Villefort et la seconde s'est déroulée le 16 novembre au Pont de Montvert Sud Mont Lozère (voir p52).

► La création du Parc a-t-elle contribué à conserver un territoire vivant ?



► Avez-vous une bonne ou une mauvaise image du Parc ?



Évaluation intermédiaire de la charte

La charte du Parc national des Cévennes a été approuvée par décret du 8/11/2013. Elle définit un projet, construit avec le territoire, pour une durée de 15 ans (ambitions, objectifs et actions sur des thématiques précises), période à l'issue de laquelle le conseil d'administration aura délibéré sur une éventuelle révision ou modification du document pour une nouvelle période de 15 ans. Afin d'éclairer les administrateurs dans ce choix, un groupe de travail a construit le référentiel d'évaluation qui permettra de juger de l'atteinte ou non des objectifs affichés dans la charte et d'envisager d'éventuelles corrections le cas échéant. Ce référentiel d'évaluation comporte une quinzaine de questions évaluatives sur des thématiques fortes du territoire (forêt, agriculture, milieux naturels, eau, paysages, tourisme, éducation à l'environnement, appropriation et engagement du territoire,...) pour lesquelles des indicateurs ont été calculés afin d'apporter des éléments objectifs sur l'évolution de la situation depuis une dizaine d'années.

Un premier « séminaire de l'évaluation » a été organisé le 16 novembre dernier sous la forme d'ateliers

consacrés aux premières questions évaluatives, pour les administrateurs ainsi que les membres du conseil scientifique et du CESC, afin de partager ces premières analyses sur la situation et envisager si nécessaire de nouvelles actions.

Un nouveau séminaire dans un format similaire, sera organisé en mars prochain pour traiter des dernières questions évaluatives, puis, en 2025 le travail d'évaluation finale de la charte sera confié à un prestataire indépendant qui sera chargé d'échanger avec les partenaires et acteurs du territoire sur le bilan de la réalisation de ce projet de territoire.



Des rencontres avec les élus référents

Le Parc a mis en place depuis plusieurs années un réseau des élus référents des communes adhérentes à la charte. Ils sont les interlocuteurs privilégiés du Parc et assurent dans leur commune le lien entre l'établissement public, le conseil municipal et les habitants.

En décembre, trois rencontres des élus référents ont été organisées à Florac, Saint-Michel de Dèze et Génolhac, avec la participation de membres du CESC, sur le même principe que celles organisées l'année précédente. Ces rencontres ont rassemblé au total une cinquantaine d'élus et de membres du CESC. Une nouvelle réunion est prévue sur le massif de l'Aigoual en janvier 2024. L'objectif de ces rencontres est de permettre aux élus concernés de mieux connaître les

actions du Parc et des communes afin de créer du lien à l'échelle locale. Les élus ont ainsi pu rencontrer les équipes du Parc.

Les échanges ont notamment porté sur les conventions d'application de la charte. Les élus ont parlé de leurs actualités, des actions prévues dans le cadre des conventions, des financements possibles et en particulier de la dotation biodiversité versée aux communes. Le Parc a présenté l'avancement de l'évaluation intermédiaire de la charte menée depuis le début de l'année, avec le souhait de relancer certains engagements pris par les communes : la pierre sèche, la publicité et l'exonération de la taxe sur le foncier non bâti. Il a également été question du développement des énergies renouvelables, du bilan des animations scolaires et grand public proposées par le Parc, des impacts des modalités d'éclairage sur la biodiversité et de l'enquête de perception réalisée par l'institut de sondage CSA auprès des habitants du territoire du Parc.



Le CESC accueille 15 nouveaux membres

Le Conseil Économique, Social et Culturel (CESC) a accueilli ses nouveaux membres le 16 février dernier. Ces 15 membres viennent recomposer le groupe pour une période de deux ans (2023-2024). L'objectif était de donner une place au sein de l'instance consultative à des habitants volontaires du territoire. Il s'agit également de tester ensemble une nouvelle méthode de travail en souhaitant qu'elle puisse contribuer à l'évolution de l'instance qui sera entièrement renouvelée

fin 2024. Le 12 octobre, le CESC s'est consacré à plusieurs sujets. Notamment, les membres ont exprimé les sujets d'intérêt pour eux et le territoire : l'évolution de l'urbanisme et de l'architecture, les enjeux liés aux paysages et milieux dynamiques, les relations entre le Parc et les habitants, la cohabitation de la chasse avec les autres usages ou la production énergétique photovoltaïque.

Les 15 nouveaux membres sont Jean-Philippe Allain, Agnès Badaroux, Nathalie Bonneau, Valérie Basseur, Marie Cathebras, Renée Heim, Bruno Jacomet, Claire Malzac, Luen Manoa, Jean-François Maurin, Aidan Obrist, Jean-François Pantel, Jenifer Sanchez, Philippe Soler et Laure Vidal.



Départ de Anne Legile

Anne Legile a quitté l'établissement public du Parc le 31 décembre après l'avoir dirigé durant près de 8 ans. De nombreuses actions ont été conduites sous sa direction.

Sur le volet connaissance, citons les Atlas de la biodiversité communale (ABC), 22 communes sont engagées dans cette démarche participative visant à améliorer les connaissances sur la faune et la flore à l'échelle communale.

Sur le volet du développement durable, l'établissement a œuvré pour le déploiement de la marque *Esprit parc national*, a aidé les exploitations agricoles afin de valoriser les ressources existantes pour faire face au changement climatique (exemple de la multiplication des prairies naturelles et de la plantation de haies mellifères qui ont été encouragées).

Sur le volet éducatif, chaque année, plus de 2000 élèves sont sensibilisés aux problématiques environnementales et nous retiendrons, parmi les grands événements qui ont marqué ces 8 ans, la labellisation du Parc en tant que Réserve internationale de ciel étoilé en 2018 et la célébration du 50^{ème} anniversaire du Parc en 2020.

Pour recruter le/la futur.e directeur.rice de l'établissement, un comité de sélection a été désigné. Composé de 6 membres : Stephan Maurin, président du CA du



Parc, Alexandre Vigne, 1^{er} vice-président, Flore Théron, 2^{ème} vice-présidente, David Ursulet, sous-préfet de Florac, Mélina Roth, directrice du Parc national des Pyrénées et Bertrand Galtier, représentant l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD). Ce comité de sélection a retenu 6 candidats pour les auditions parmi les 18 candidatures reçues. A l'issue des auditions, le comité de sélection a retenu 3 candidats dont les noms ont été validés par le CA du 17 novembre. Le Ministre de la transition écologique devrait nommer par arrêté le/la directeur.rice de l'établissement sur la base de ces 3 noms début 2024.

Communication

Des résultats en progression à tous les niveaux

Les résultats sont encourageants que ce soit dans les médias, sur les réseaux sociaux, le site internet ou Destination...

Dans les médias, le nombre d'articles publiés dans la presse écrite est en légère hausse avec 115 articles parus dans la presse régionale, principalement le Midi Libre, et 23 dans la presse nationale. Par ailleurs, deux reportages ont été diffusés dans les JT de France 2 (RICE) et de TF1 (les vautours fauves) et un documentaire de 52 min sur la préservation de l'environnement nocturne a été diffusé sur RFI. 58 interventions d'agents de l'établissement ont eu lieu sur les radios régionales.

Tous ces articles ou interviews font suite à l'envoi de 30 communiqués de presse et, fait nouveau cette année, de plus en plus d'articles ont été rédigés sur la base de publications sur les réseaux sociaux et notre site internet.

Côté réseaux sociaux, l'établissement est suivi par 47 203 abonnés au total avec des records de visibilité pour certaines publications. Un phénomène intéressant prend de l'ampleur : nos abonnés se chargent eux-mêmes de faire des rappels de la réglementation du cœur de Parc (bivouac, drone, chiens à tenir en laisse etc.).



La fréquentation sur tous les sites est en forte progression. 248 000 personnes (+42%) ont visité notre site internet où 133 articles ont été publiés grâce à la mobilisation de l'ensemble des agents. L'article « Nos 7 conseils pour piéger le frelon asiatique » a été la page la plus consultée du site avec 35 000 visites !

Après une baisse en 2022, la fréquentation de la plateforme Destination connaît un rebond de 57% avec 92 000 visiteurs. Les efforts de communication et l'amélioration de son référencement ont certainement joué un rôle important. La promotion de Biodiv'Cévennes, notamment par l'organisation d'un jeu concours, a fait grimper le nombre de visiteurs à 26 000 (+42%). Le nombre d'abonnés à la newsletter a également progressé et compte désormais 3 500 abonnés.

Par ailleurs, 10 vidéos ont été réalisées cette année par le prestataire Télédraïlle sur des thématiques variées : évènements culturels, forêt, pollution lumineuse, sentier de découverte...

3 étudiants en itinérance

Ce printemps, le pôle communication a accueilli, Sarah, Victoria et Paul, 3 étudiants à Sciences Po Paris pour réaliser un stage inédit : traverser le Parc en itinérance en racontant quotidiennement leur périple. L'objectif était de promouvoir la découverte douce du territoire, sensibiliser de façon originale les (futurs) visiteurs aux bons gestes à adopter dans un espace protégé, faire découvrir les missions de l'établissement, promouvoir la destination Parc national et valoriser la marque Esprit parc national.

Le périple de nos 3 aventuriers a débuté le 19 mai à Villefort pour se terminer le 5 juin au Vigan en passant par le Pont de Monvert, Florac, Sainte-Enimie, le causse Méjean, Aire de Côte, Camprieux ou encore le lac des Pises. Leur récit de voyage a été publié chaque jour sur Instagram et 3 articles ont été publiés sur le site internet du Parc.

Au cours de leur randonnée pédestre, les 3 stagiaires ont découvert la forêt magique du Mas de la Barque, relié Finiels au Pont en écoutant l'œuvre sonore Vadrouille, enregistré une émission à radio Bartas à Florac. Dans les gorges du Tarn, ils ont accompagné l'enseignante du Parc à l'école d'Ispagnac, effectué une



balade en kayak et découvert le village médiéval de Sainte-Enimie. En traversant le causse Méjean, nos 3 randonneurs ont fait une halte au hameau du Villaret afin d'observer les chevaux de Przewalski, ils ont participé au suivi de la Pie Grièche méridionale, découvert les placettes à vautours et les dolines. Leur périple s'est poursuivi sur l'Aigoual avec une étape au gîte Aire de Côte, un inventaire floristique ou encore une observation du ciel étoilé en compagnie d'un astronome au lac des Pises. Un séjour riche de découvertes et de rencontres qu'il ne sont pas prêts d'oublier et qui a permis de donner une belle visibilité aux acteurs du territoire, de l'établissement et aux enjeux d'un espace protégé !



Les champignons, la recette du buzz !

Les Cévennes sont réputées pour les champignons, et il paraissait important de rappeler la réglementation en vigueur tout en sensibilisant les cueilleurs à cet univers fascinant. C'est dans cette optique que, le 3 octobre dernier, Émeric Sulmont, garde-moniteur sur le mont-Lozère, a partagé sa passion et ses connaissances en botanique et mycologie avec les abonnés du Parc sur les réseaux sociaux. Dans la forêt du Bougès. Cèpe, Russule, Lactaire, Chanterelle en tube, Bolet à beau pied, Polypore, Golmotte...de nombreuses espèces ont été découvertes sur un espace très réduit montrant leur incroyable diversité. Émeric a présenté des espèces comestibles ou non, leur particularité, leur habitat... Il a également délivré quelques conseils pour



les reconnaître et rappelé les bons gestes à adopter en matière de cueillette en cœur de Parc. Cette vidéo de 25 min a battu tous les records de vues. Sur tous les réseaux sociaux confondus, elle a été visionnée par plus de 300 000 personnes !

Politiques régionales et nationales

Plan loup : améliorer la protection des troupeaux

Cette année, le territoire du Parc a enregistré un nombre d'attaques sur troupeaux en augmentation (un peu plus de 50 constats classés « loup non écarté » contre 34 en 2022) mais une stabilité du nombre de victimes (environ 80 brebis). Néanmoins, 2 exploitations concentrent à elles seules 50% des attaques de la zone Parc. Face à cette situation, avec l'aide de la profession agricole et des services de l'État, l'établissement souhaite renforcer l'accompagnement de ces 2 éleveurs pour les aider à améliorer la protection de leurs troupeaux pour la saison 2024. Cela pourrait se traduire dans un premier temps par un diagnostic de vulnérabilité conduit par un



spécialiste de la prédation afin d'identifier des solutions dans la mise en œuvre des moyens de protection de ces troupeaux.

Le Parc a poursuivi son accompagnement des activités d'élevage avec de nouveaux travaux dans ses cabanes pastorales pour améliorer les conditions d'hébergement des bergers ou encore en reconduisant les binômes de « médiateurs pastoraux » sur la période estivale. Ces agents ont pour mission d'informer les touristes ou promeneurs sur le pastoralisme, la présence de troupeaux, de bergers et de chiens de protection ainsi que sur les comportements à adopter en cas de rencontre avec un patou.

De plus, cette année, un dispositif de bergers d'appui a été testé en Lozère grâce à un financement apporté par le Parc (crédits du Plan Loup) et l'État (Fonds Vert) sur le modèle expérimenté dans les parcs alpins. Ces bergers peuvent intervenir chez des éleveurs ou bergers ayant subi une attaque pour apporter un soutien ponctuel dans le regroupement des troupeaux, le soin aux animaux blessés, la réfection de clôtures ...

La mise en œuvre tardive de ce dispositif n'a pas permis une utilisation optimale, mais au regard des retours reçus par les éleveurs ayant fait appel à ce service, il devrait être reconduit en 2024, avec une communication préalable adaptée.



Politiques européennes et internationales

Gestion du Bien Unesco : le Parc dresse le bilan de ses actions

L'établissement public a souhaité établir un bilan des actions qu'il conduit pour contribuer à la gestion du Bien Unesco. Pour mémoire, les paysages culturels agropastoraux des Causses et des Cévennes sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité depuis 2011 et près de 72% de la zone inscrite du Parc, concerne la zone cœur. En tant que co-gestionnaire du Bien Unesco, au même titre que le Parc naturel régional des Grands Causses (PNR GC) et l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes, le Parc assure la préservation des éléments essentiels : les paysages liés à l'agropastoralisme, le patrimoine bâti, et les activités pastorales.

Les principales actions conduites par l'établissement public ont été recensées sur diverses thématiques : agriculture, biodiversité, architecture, urbanisme, connaissance et sensibilisation. Un rapport permet d'avoir une vision synthétique, chiffrée, cartographiée des actions menées. Ce document a été réalisé à partir des données existantes au sein des services du Parc, complété



par des entretiens avec les présidents du CA et de la commission agriculture du Parc ainsi que l'équipe de l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes.

L'année a également été marquée par une réunion conjointe des trois comités scientifiques des co-gestionnaires du Bien (PNC, PNR GC et l'Entente) qui s'est déroulée le 13 octobre au Parc pour la seconde fois depuis son inscription. Avec ces 3 structures, ce sont près de 70 scientifiques qui œuvrent pour la connaissance et la mise en valeur de ce territoire exceptionnel. La réunion a abordé trois thématiques intimement liées : Quelle viabilité du Bien Unesco face à l'évolution de l'agriculture ? Face aux projets agrivoltaïques ? Quelle est la représentation et l'appropriation du Bien par les habitants du territoire ?

Il en ressort une inquiétude commune face aux dégradations constatées du patrimoine, à la diminution préoccupante du pastoralisme et au développement de projets d'énergies renouvelables non maîtrisés. Le manque de cohérence des politiques publiques (ZAN, SNAP, loi ENR,

loi climat et résilience...) a été souligné, tout comme un déficit d'appropriation du Bien par les habitants et leurs élus est constaté. Les 3 comités scientifiques estiment que des évolutions profondes de la gouvernance du Bien accompagnées de moyens humains et financiers adaptés sont nécessaires pour inverser les tendances observées.

Natura 2000, le DOCOB du massif de l'Aigoual et du Lingas actualisé

Le Parc national assure l'animation de quatre sites Natura 2000 : zone de protection spéciale (ZPS) Les Cévennes, les zones spéciales de conservation (ZSC) du Mont Lozère, de la Combe des Cades, du Massif de l'Aigoual et du Lingas.

L'année a été marquée par un travail d'actualisation du document d'objectifs (DOCOB) du site « Massif de l'Aigoual et du Lingas » qui datait de 2007. De nouvelles espèces et de nouveaux habitats naturels d'intérêt européen ont été intégrés et les mesures en faveur de la biodiversité ont été actualisées. Parmi les changements, on notera aussi la prise en compte des enjeux liés au changement climatique et en particulier l'intensification des pressions sur les zones humides. Les enjeux de biodiversité forestière ont été revus à la hausse vis-à-vis du précédent document (arrivée à maturité de certains bois-

ements). La lavogne « expérimentale », créée sur le causse Méjean en 2022, a bénéficié d'une première année d'observation tout à fait satisfaisante (contrat Natura 2000 financé à 100% par l'Europe et l'État). L'étanchéité ne semble pas avoir été affectée par les gelées ou les chaleurs et elle a été utilisée par de nombreux animaux comme en attestent les photos prises par un appareil automatique de l'association Takh (20 espèces dont les vautours fauves et moines, le Gypaète barbu, l'Aigle royal...).

L'établissement a également organisé plusieurs animations mettant en valeur le réseau Natura 2000. Il a assuré des inventaires et des suivis d'espèces d'intérêt communautaire (écrevisses, chauves-souris, coléoptères, oiseaux...), organisé la mise en œuvre du nouveau programme agro-environnemental et climatique (PAEC) avec les agriculteurs, accompagné le dépôt des contrats de « chartes Natura 2000 » par des propriétaires privés et collaboré avec les structures animatrices des sites voisins.





Life GYP'ACT, les chasseurs expérimentent le sans plomb

Dans le cadre du programme européen de conservation du Gypaète barbu, Life GYP'ACT, le Parc national et les partenaires du programme, se sont engagés à promouvoir l'utilisation de munitions sans plomb auprès des chasseurs de grand gibier et à sensibiliser les acteurs cynégétiques sur les risques d'intoxication des grands rapaces nécrophages par le plomb.

Parmi les actions mises en place, deux journées d'information et de démonstration en stand de tir avec munitions sans plomb ont été organisées en partenariat avec

la Fédération départementale des chasseurs de la Lozère au centre de la Boulaïne, les 23 août et 1er septembre.

Cette action de promotion des munitions sans plomb se réalisera sur trois saisons de chasse de 2023 à 2025 et fera l'objet d'un suivi de la part du Parc national. Les résultats de cette expérimentation seront ensuite synthétisés en étroite collaboration avec les chasseurs volontaires et les structures partenaires afin d'en dresser le bilan et permettre de communiquer sur cette opération.

Après avoir expérimenté avec succès l'utilisation de munitions sans plomb auprès de 51 chasseurs du territoire du Parc entre 2017 et 2019 dans le cadre du programme Life Gypconnect, son successeur, le programme Life GYP'ACT prévoit de démultiplier l'usage de munitions sans plomb sur d'autres territoires en partenariat avec les fédérations départementales des chasseurs.

Le Gypaète barbu est l'un des rapaces les plus rares d'Europe et aussi l'un des plus exposés au risque d'intoxication par le plomb. Les déchets de venaison et les fragments de plombs incrustés dans les os et laissés sur place peuvent être ingérés par le Gypaète. Ses sucs gastriques très acides, capables de digérer des os, facilitent ainsi la dissolution rapide et l'absorption du plomb ingéré. Un seul fragment de plomb de quelques grammes suffit à tuer un Gypaète adulte en quelques jours. Plusieurs cas d'intoxications mortelles au plomb, issus de l'activité cynégétique, ont ainsi été observés chez cette espèce en France et en Espagne.



Mise en œuvre du programme Man and Biosphere

Le Parc est toujours très actif au sein du réseau des Réserves de biosphère de France, son coordinateur a été élu au sein du conseil d'administration de l'association MAB (Man and Biosphere) France comme représentant des structures gestionnaires. L'établissement public du Parc a participé à l'élaboration de la candidature au programme Life du projet Biospher'Adapt déposée en septembre dernier. Ce projet coordonné par l'association MAB France a pour objectif d'établir des plans d'adaptation au changement climatique dans 8 Réserves de biosphère et mobiliser les moyens financiers et techniques pour leur mise en œuvre. Le Parc national est partenaire associé de ce projet. Ayant déjà élaboré son plan d'adaptation à travers la démarche Natur'Adapt, son rôle consistera à partager son expérience pour favoriser l'adaptation de la méthodologie aux spécificités des territoires des Réserves de biosphère. Il bénéficiera de la mobilisation des partenaires financiers identifiés et mobilisés dans



le cadre de cette démarche pour faciliter la mise en œuvre de son plan d'adaptation. L'association MAB France a mobilisé les parlementaires des territoires de Réserve de biosphère pour négocier auprès de l'État une enveloppe financière annuelle de 2 millions d'euros pour le réseau des Réserves de biosphère comprenant notamment une aide de 100 000 € par Réserve de biosphère pour l'animation (financement du poste de coordinateur).



Zoom sur l'actualité des massifs



Massif Aigoual

Le CA visite en avant-première le Climatographe

Le 30 juin dernier, le conseil d'administration du Parc s'est déroulé au sommet de l'Aigoual. En marge de la réunion plénière, les administrateurs ont visité le centre d'interprétation et de sensibilisation au changement climatique baptisé « Climatographe » à la veille de son ouverture au public, après 4 ans de travaux. Les administrateurs ont eu la chance de découvrir l'exposition permanente qui s'étend dans dix salles. Elle retrace l'histoire de l'observatoire et la géographie du mont-Aigoual, propose des archives météorologiques, aborde de façon concrète les conséquences du changement climatique grâce à des modules et totems et une « salle du GIEC ». L'exposition se termine par une fresque où le visiteur est invité à agir pour trouver des pistes d'adaptation.



Dans la peau d'un forestier pour une journée

Le marteloscope est un outil de sensibilisation à la gestion forestière. Mis en place par l'ONF et le Parc, il s'étend sur 0,6 ha dans la forêt domaniale de l'Aigoual, près du lac des Pises. Tous les arbres de la parcelle ont été numérotés, mesurés, décrits et marqués pour les besoins de l'exercice. Cette année, différents publics : des scolaires, des prestataires touristiques et les élus référents se sont glissés dans la peau d'un gestionnaire forestier en réalisant l'exercice du martelage. Cette opération consiste à choisir les arbres qui seront coupés ou conservés en fonction des objectifs de production, de régénération et de préservation de la biodiversité.





La châtaigneraie d'Aumessas en fête

Le 14 octobre, le beau temps et le public étaient au rendez-vous pour fêter la châtaigneraie de l'Ayrolle à Aumessas. Dans ce verger conservatoire présentant des variétés de châtaignes locales, environ 200 personnes ont effectué une première visite technique de la châtaigneraie, l'occasion pour l'établissement et Paul Remise, élu à la mairie et castanéiculteur, de présenter l'histoire de cette châtaigneraie et des projets qui y sont liés (entretien, rénovation...). Des démonstrations de greffes ont été effectuées, et des échanges ont eu lieu sur la « transformation » de la châtaigne et la biodiversité au verger.

En seconde partie de journée, un magnifique spectacle intitulé SEVE proposait une approche émotionnelle du lieu avec une déambulation musicale et dessinée au milieu des arbres dans le soleil couchant, avant de déguster tous ensemble une soupe de châtaigne façon « soupe au pistou », pour mettre en avant la filière châtaigne sèche et revisiter la recette de la « bajane ».

La soirée s'est achevée sous les étoiles et avec l'extinction de l'éclairage du village, dans le cadre de la manifestation *Le Jour de la nuit*. « *Je ne considérerai plus les châtaigniers de la même manière* » confiait un visiteur enthousiaste en repartant.



L'équipe du Parc emménage à Avèze

En novembre, l'équipe du massif de l'Aigoual a emménagé dans de nouveaux locaux à l'Abreuvoir général à Avèze. La Caisse d'épargne souhaitait récupérer les locaux dont elle est propriétaire et qui étaient occupés par le Parc national au Vigan. Cela faisait plusieurs années que l'établissement était à la recherche de nouveaux locaux dans le secteur du Vigan. A l'Abreuvoir général, un tiers-lieu rural, les agents vont partager leurs locaux avec des co workers, des randonneurs, et des étudiants du campus connecté du Vigan.



Massif Causses Gorges

Encore un projet de verger conservatoire à Brenoux !

La commune de Langlade Brenoux, accompagnée par le CAUE, le REEL CPIE 48, Vergers de Lozère et le Parc a pour projet d'installer un verger de variétés anciennes et locales sur des parcelles attenantes à un lotissement. Ce projet a pour objectif de faire découvrir aux habitants les richesses variétales présentes sur la commune. Il s'inscrit également dans un projet plus vaste de création d'un verger conservatoire à Ventajols. Situé sur la commune de Cans et Cévennes, le Parc procède actuellement à sa rénovation afin de créer un réseau de vergers de variétés locales à préserver et pour obtenir à terme le label de verger conservatoire. Pour cela, il est



nécessaire que la collection soit dupliquée dans d'autres vergers. Ce sera le cas à Quézac, l'Espinassac et donc à Brenoux.

Pour ce projet, l'établissement public travaille en très étroite collaboration avec Vergers de Lozère et le Centre de pomologie d'Alès dont les compétences sont précieuses.



Projet d'aménagement du parc Paul Arnal à Florac

La commune de Florac Trois Rivières travaille depuis plusieurs années à la valorisation de son plus grand

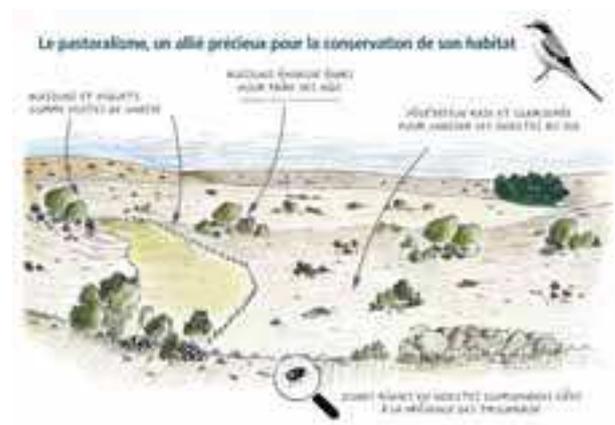
parc public, le parc Paul Arnal, situé derrière le siège du Parc national. Les équipes de l'établissement l'accompagnent dans cette perspective. Après avoir élaboré un diagnostic, le pôle Architecture-urbanisme et paysages a présenté aux élus un plan d'action, alimenté par le travail d'une étudiante en paysage. Il s'agira, dans les années à venir, de travailler sur le mobilier, la signalétique, les chemins et les plantations.

La première opération a consisté à modifier les techniques d'entretien du parc. Suite à une rencontre sur place en juin avec les services techniques communaux, certains espaces n'ont pas été entretenus afin de mettre en valeur des secteurs de prairie apportant de la diversité et des paysages plus naturels pour faire le lien avec l'Atlas de la Biodiversité Communale réalisé par Florac.

Les agriculteurs sensibilisés à la Pie-Grièche méridionale

La Pie-grièche méridionale est une espèce à très fort enjeu pour le Parc et fait l'objet d'un suivi depuis 2021. Sur notre territoire, elle est exclusivement présente sur les causses Méjean, Sauveterre et Noir, et sa population locale compte seulement 40 à 60 couples. Cette espèce qui est ici liée aux pratiques pastorales affectionne les milieux steppiques mais a également besoin d'arbustes « épineux » (Aubépine, Genévrier...) éparses pour nicher.

Une démarche de partage de connaissances sur l'espèce et son habitat avec les agriculteurs des causses a été initiée par le Parc. Une brochure présentant la biologie de l'espèce, son habitat, le lien avec les pratiques



pastorales, et les éléments dont elle a besoin pour vivre a été réalisée. Le maintien de son habitat nécessite une pression pastorale suffisante (ce qui limite la colonisation par les ligneux) et la préservation d'arbustes éparses (grosses aubépines et genévriers).





Massif Causses Gorges

Sensibilisation des agriculteurs au patrimoine archéologique

Les vestiges archéologiques sont très nombreux dans le Parc national, mais ils sont souvent éparpillés et difficilement identifiables. Ainsi, certains travaux agricoles et forestiers peuvent potentiellement leur porter atteinte. Afin de mieux connaître et protéger ce patri-

moine, une demi-journée de sensibilisation a été initiée à destination des agriculteurs du Causse Méjean en septembre. Accompagnés par un expert du Service régional d'archéologie, par le chargé de mission valorisation des patrimoines et le technicien agri-environnement du Parc, une douzaine d'agriculteurs ont pu découvrir des cas concrets (tumulus, menhir, dolmen), présentés sur leurs exploitations. Au vu des échanges et de l'intérêt suscité par cette première rencontre cette expérience sera renouvelée sur d'autres massifs du Parc.



RTE remplace des pylônes en cœur de Parc

Le Parc et RTE (Réseau de transport électrique) ont signé une convention de partenariat pour préserver la biodiversité par la mise en place d'actions communes. Cette convention encourage le partage des données du réseau électrique et des données environnementales du Parc afin d'identifier les zones nécessitant des actions spécifiques comme la gestion de la végétation sous les lignes ou l'identification d'un programme de pose de balises avifaunes sur les lignes électriques pour la protection des oiseaux. Ce partenariat a été illustré en septembre dernier par une opération de remplacement de pylônes sur la ligne entre Mende et le bassin du Tarnon qui traverse le cœur de Parc. Programmés en fonction du calendrier écologique, ces travaux sont réalisés à l'aide d'un hélicoptère pour permettre une intervention plus rapide et éviter la création de pistes d'accès lourdes au sein du Parc.



Massif Mont Lozère

Accompagnement du développement du Pôle de pleine nature

Le syndicat d'aménagement du mont Lozère a finalisé la mise en œuvre du programme d'actions de son pôle de pleine nature. La première phase de travaux de



création d'une liaison douce entre la station du mont Lozère et le col de Finiels a été réalisée par le département de la Lozère. Les derniers cartoguides ont été édités, les VAE ont été achetés et répartis auprès de plusieurs opérateurs. Les derniers supports de communication ont été édités et la mise en place du réseau multi-pratiques a été finalisée. Pour l'ensemble de ces projets, le Parc a poursuivi son travail d'accompagnement et d'instruction des travaux afin de les bonifier et garantir leur intégration dans le paysage.

En juillet dernier, le syndicat a présenté sa candidature pour un second appel à projet « Pôle pleine nature Massif central ». Le Parc a contribué à son élaboration aux côtés des partenaires et cette candidature a été retenue. Le projet permettra de poursuivre, sur un territoire élargi aux vallées cévenoles de la Communauté de communes Cévennes au Mont Lozère, les actions entreprises depuis 2017.

Inauguration du sentier du Mas de l'Ayre

Le sentier d'interprétation du mas de l'Ayre a été réalisé par la communauté de communes du mont Lozère avec un soutien financier du Parc national. Il s'agit du second sentier sur la thématique de la forêt après la création en 2021 de « la forêt magique du Mas de la

barque ». Ces deux sentiers de découverte permettent de bien compléter le système d'interprétation du mont Lozère au niveau thématique et géographique. Celui du mas de l'Ayre est le fruit d'une collaboration constructive entre l'ONF et le Parc avec le concours des élus locaux, des services de la communauté de communes et de quelques habitants. Il met en avant la forêt et ses modalités de gestion mais aussi les spécificités géologiques du site et la biodiversité des prairies.





Massif Mont Lozère

A la rencontre des habitants du Pont de Montvert Sud Mont Lozère

Suite au succès de la première rencontre-débat organisée à Villefort lors de la journée avec le Parc, une seconde soirée d'échanges a été programmée au Pont de Montvert Sud Mont Lozère. Le 16 novembre dernier, environ 25 habitants et près d'une dizaine d'agents de l'établissement ont échangé sur diverses thématiques : le fonctionnement d'un Parc national, la réglementation, la pierre sèche, la collection du mont Lozère, la chasse, l'agriculture, le canyoning sur le Haut Tarn, la circulation motorisée... Ce moment très riche et convivial s'est terminé par un apéritif avec des produits bénéficiaires de la marque « *Esprit Parc national* ».



Une gestion différenciée des espaces verts au Pont de Montvert Sud Mont Lozère.

Les services techniques de la commune du Pont de Montvert Sud Mont Lozère ont exprimé la volonté d'acquérir des connaissances concernant les modalités de gestion des espaces verts. La gestion différenciée consiste en un entretien raisonné des espaces verts

afin de favoriser la biodiversité. Le 21 avril dernier, une première journée a permis d'échanger sur ces principes à travers des exemples de chantiers communaux. Plusieurs pratiques sont d'ores et déjà en accord avec les principes de cette gestion différenciée. Un plan de gestion sera mis en place à l'échelle communale. En prenant en compte la vocation et la fréquentation de l'ensemble des espaces verts, leur gestion favorisera l'hétérogénéité des formations végétales et s'appuiera sur des éléments naturels existants (mare, vieux arbres, murets...) afin de préserver ou accroître la biodiversité.





Banne à la reconquête des ruines en cœur de village

La commune de Banne en Ardèche est propriétaire de ruines au cœur de son vieux village. Elles sont situées au pied du château qui surplombe la commune. Les élus réfléchissent à la possibilité de valoriser ce site, éventuellement avec un projet culturel ou l'accueil d'artisans. Toutefois, les contraintes du site rendent difficiles toute projection. Dans ce contexte, l'établis-

sement public a proposé d'encadrer un stage de deux jeunes architectes en formation à l'école nationale d'architecture de Montpellier.

Paloma Blard et Mario Vervaeren ont proposé un diagnostic du site et réalisé des entretiens avec les acteurs locaux pour orienter leurs propositions. Sur la base des éléments récoltés, ils ont présenté un projet comprenant 6 ateliers, une salle d'exposition et un logement pour une surface totale de 300 m² ainsi que des aménagements extérieurs. Ils ont livré des plans et une animation 3D de très belle qualité. La commune dispose désormais des outils pour réaliser son projet.

Cinécyclo fait étape dans le Parc

Cinécyclo est un concept alliant itinérance à vélo, action culturelle et sensibilisation à l'environnement. Il s'agit de séances de cinéma en plein air où le film est projeté à la force des mollets. Chaque spectateur est invité à pédaler pendant la séance pour produire l'énergie nécessaire à la projection. Dans le cadre de ses animations estivales, l'établissement a fait appel à cette association pour proposer 3 soirées de cinéma avec la complicité de prestataires touristiques bénéficiaires de la marque *Esprit parc national*. Ces soirées se sont déroulées du 1^{er} au 3 août au Mas Nouveau à Genolhac, au camping des Drouilhèdes à Peyremale et à Courry en partenariat avec la Cocalière. Des documentaires ont été proposés pour tous les publics sur des thé-

matiques telles que l'observation naturaliste, la forêt et l'environnement nocturne. Les projections ont été suivies d'échanges avec des agents du Parc. Ces 3 soirées ont été un succès, elles ont rassemblé 150 personnes.





Massif Piémont Cévenol

La flore patrimoniale du Galeizon a son atlas

Paru en mai dernier, cet atlas nous plonge au cœur de cette petite vallée méridionale des Cévennes à la découverte de 72 plantes patrimoniales, toutes classées et décrites selon leurs milieux. Avec ses cartes à l'échelle de la France et du Parc national, l'atlas permet de prendre la mesure de l'originalité de la vallée du Galeizon. Cet écrin, refuge de plantes montagnardes comme la Myrtille et avant-poste pour des espèces méditerranéennes rares comme l'Isoète de Durieu recèle, dans la chaleur et l'encaissement extrême des ravins et jusqu'aux longues crêtes nues de ses cimes, nombre de trésors inattendus. Issu d'un inventaire participatif, ce guide richement illustré, est une invitation aux amoureux du monde végétal à poursuivre l'exploration de cette vallée et ses voisines méditerranéennes. L'atlas de la flore patrimoniale du Galeizon a fait partie des 13 finalistes du concours littéraire du Cabri d'Or 2023.



Rencontre avec le syndicat national des accompagnateurs en montagne

Les objectifs communs du syndicat national des accompagnateurs en montagne (SNAM) et du Parc national sont de faire découvrir les richesses des milieux naturels et des patrimoines culturels en pratiquant des activités en pleine nature.

Les deux structures, conscientes de la complémentarité de leurs actions, ont signé une convention de

partenariat en 2019 afin d'unir leurs efforts, leurs moyens et leurs compétences. Depuis cette date, une journée d'échange a lieu chaque année. Le 25 janvier, 6 agents du Parc et 7 accompagnateurs se sont rassemblés à Mialet pour une journée sur le thème « histoire et patrimoine ». Julien Travier, président de la section Causse-Aubrac-Cévennes a proposé au groupe une balade accompagnée dans la vallée des Camisards (marquée Esprit parc national), haut lieu du protestantisme et de la sériciculture. Cette journée a été l'occasion d'échanger sur les métiers d'accompagnateurs et de garde moniteur.





Réaménager la traversée de l'Espinas

Le village de l'Espinas, situé sur la commune de Ventalon-en-Cévennes, n'est seulement composé que de 3 constructions, mais présente néanmoins une activité importante : siège et locaux de formation des Artisans Bâisseurs en Pierre Sèche (ABPS), siège et lieu d'activités de l'association *Épi de Mains* et un restaurant. Les usages piétons du site sont parfois peu sécurisants le long de la route départementale qui traverse le hameau. Elle est utilisée par des grumiers ou de nombreux véhicules, notamment pendant la période estivale. La commune a sollicité l'établissement afin qu'il lui propose des solutions d'aménagement en vue de conforter les usages doux du hameau. Un diagnostic et une esquisse ont été présentés en mairie lors d'une rencontre des usagers de l'Espinas, en octobre dernier.



Le Parc conseille à la commune de décliner le projet en 3 étapes : la réalisation de chemins sécurisés reliant les parkings au cœur du hameau, la plantation d'arbres et d'arbustes le long de la route pour créer un effet visuel, et la création d'une place de village caladée afin de signaler clairement la vocation première de cet espace important situé en cœur de Parc national.



Des projets de territoire retenus par la Fondation du patrimoine

Le travail d'accompagnement réalisé par l'équipe du massif des vallées cévenoles a permis de franchir des étapes importantes pour deux projets portés par des structures locales impliquées dans la valorisation du patrimoine bâti. L'Office National des Forêts (ONF) en partenariat avec la commune de Saint-Martin-de-Lansuscle réhabilitera deux aqueducs sur la voie royale de

la forêt de Fontmort. L'association « *Les bancels des Calquières* » poursuit la structuration de son projet de réhabilitation et de valorisation des usages du complexe en pierre sèche des Calquières. Une première tranche de travaux comprendra la dévégétalisation d'une partie du site et la reprise de murs nécessitant une mise en sécurité. Les deux projets sont lauréats de l'appel à projet *Patrimoine naturel et Biodiversité* de la Fondation du Patrimoine et bénéficieront de soutiens financiers pour la réalisation des premières tranches de travaux, qui mobiliseront l'expertise et les savoir-faire des membres de l'association des Artisans bâtisseurs en pierres sèches (ABPS).





Massif Vallées Cévenoles



Naissance et envol d'un Aigle botté

En 2022, un couple d'Aigle botté avait été observé dans la vallée de la Mimente mais aucune aire de nidification n'avait été détectée. C'est désormais chose faite cette année ! Au printemps, le couple est aperçu sur la commune de la Salle Prunet et une aire de nidification est identifiée dans un grand arbre. En juillet dernier, un jeune est observé au nid par les gardes-moniteurs et il s'envolera avec succès. Un travail a été réalisé en partenariat avec l'ONF pour mettre en œuvre un périmètre de quiétude puisqu'une coupe est prévue à l'automne sur la parcelle forestière. A ce jour, 4 couples d'Aigles bottés sont recensés sur le territoire du Parc national. Cette installation est donc une très bonne nouvelle pour l'espèce qui reste relativement rare dans notre région. En France, l'Aigle botté est le plus petit représentant des aigles.

Le GAEC des Trois fayards l'aréat du concours des prairies et parcours

Les prairies naturelles présentent une multitude d'intérêts pour la faune et la flore (habitat favorable à de nombreuses espèces), pour la préservation des sols et de l'eau (filtration des pollutions, limitation de l'érosion) mais aussi pour l'élevage (apport fourrager équilibré à moindre coût, bénéfiques sur la santé des animaux, meilleure appétence). Le concours des pratiques agro-écologiques – prairies et parcours récompense les pratiques agricoles qui permettent une bonne production de fourrage tout en préservant ces milieux. Cette année, c'est le GAEC des Trois fayards qui a été récompensé pour un équilibre remarquable entre biodiversité, qualité et quantité de l'herbe présente sur sa prairie.

Le Parc poursuit son engagement pour ces milieux en sensibilisant les différents acteurs concernés à l'importance de ces prairies plus riches et plus résilientes



malgré des contextes parfois complexes pour les agriculteurs.

La prochaine édition du concours se déroulera sur le versant nord du Bougès. Elle sera l'occasion d'échanger sur le sujet tout au long de la journée.

Ils nous ont rendu visite en 2023

IPAMAC réunit son conseil d'administration à Florac

Le 30 août dernier, le Parc a eu l'honneur d'accueillir les représentants de l'ensemble des parcs naturels du Massif central pour une réunion du conseil d'administration de l'association IPAMAC (qui regroupe 11 parcs naturels régionaux et le Parc national des Cévennes). Cette rencontre a permis à l'équipe de partager un bilan des actions conduites par le collectif au cours de l'année 2022 et d'échanger sur les sujets clés de cette année. Les administrateurs se sont ensuite penchés de façon plus approfondie sur les projets tels que la valorisation de la laine et la structuration d'une filière. La fin de la journée a été dédiée à l'inauguration de la première aire de bivouac installée à Salièges dans le



Parc en bénéficiant des éclairages de Claudie Martin, prestataire touristique qui accueille cette aire, et de l'entreprise Cévennes Evasion, qui a assuré son installation. L'IPAMAC et de nombreux parcs naturels sont mobilisés depuis plusieurs années sur cette question des aires de bivouac qui est une attente des randonneurs mais qui doit composer avec de nombreuses questions réglementaires et techniques.



Mundiya Kepanga fait étape à Saint-Jean du Gard

Le 21 avril dernier, suite à l'invitation du collège Marceau Lapierre de Saint-Jean du Gard, le célèbre chef papou, Mundiya Kepanga, de la tribu des Hulis sur les hautes terres de Papouasie-Nouvelle-Guinée est venu en Cévennes présenter son film « *Frères des arbres, l'appel d'un chef papou* », dans le cadre d'une tournée en France. Un documentaire pour alerter sur la déforestation et le changement climatique. Près de 150 collégiens ont assisté à la projection qui a été suivie d'échanges. La journée s'est terminée par une plantation d'arbres dans la cour du collège avec les éco-délégués, en présence d'élus et d'un agent de l'établissement. Des haies mellifères ont été fournies à cette occasion par le Parc national.

Des élèves du Parc national du Montseny découvrent la Corniche des Cévennes

Depuis 1987, le Parc national des Cévennes est jumelé avec celui du Montseny en Catalogne. En déclinaison de ce jumelage, les élèves du collège d'Arbùcies correspondent avec leurs homologues du collège Marceau Lapierre de Saint-Jean du Gard. A l'occasion de la venue des élèves catalans, le Parc a été sollicité pour organiser une demi-journée d'immersion au cœur du



territoire. Elle s'est déroulée en mars sur la Corniche des Cévennes en compagnie d'agents du Parc et d'une chargée de mission Natura 2000. Les collégiens de Saint-Jean ont présenté à leurs camarades les spécificités de leur territoire.





Journée d'échanges sur la charte

Du 10 au 12 octobre, une délégation d'une douzaine de représentants des parcs nationaux français était réunie dans les Cévennes, au village de vacances de Saint-Privat de Vallongue.

L'objectif de cette rencontre, animée par l'OFB, était d'échanger entre personnels des 11 parcs nationaux sur

la charte de chaque territoire et son évaluation. Entre les parcs nationaux de montagne (Écrins, Vanoise, Mercantour, Pyrénées), d'outre-mer (Guyane, Guadeloupe et Réunion), littoraux (Calanques et Port Cros), ou le Parc de Forêts, le plus récent, les différences sont importantes mais tous ont en commun le besoin d'évaluer la mise en œuvre des actions de leur charte

Ces deux jours constructifs ont été ponctués d'échanges avec le maire de St Privat de Vallongue ou la visite du belvédère nocturne de St Germain de Calberte.

Anne Levasseur, sous-préfète du Vigan, accueillie à Val d'Aigoual

Anne Legile, directrice de l'établissement public et Alexandre Vigne, 1^{er} vice-président du Parc, ont accueilli le 3 novembre, Anne Levasseur, sous-préfète du Vigan, à Val d'Aigoual, en présence de plusieurs élus locaux. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger sur la collaboration entre les collectivités et le Parc. Anne Levasseur s'est également rendue à la maison du tourisme et du Parc et à la boutique de producteurs « Terres d'Aigoual » au col de la Serreyrède. La journée s'est terminée par une visite du Climatographe où ont été abordées les actions du Parc pour anticiper le changement climatique.



Gestion de l'établissement public

1. Autorisations d'emplois

La dotation de moyens pour l'année 2023, notifiée le 24 janvier 2023 attribue 85 ETPT et 77,2 ETP à l'établissement. Si l'établissement a souffert en 2022 du départ de plusieurs agents occupant des postes clés, depuis le 1^{er} septembre 2023, l'organigramme de l'établissement est complet avec la prise de fonction du chef de service développement durable après plus d'un an de vacance de poste, sachant qu'au 1^{er} janvier les postes de chef de service connaissance et veille du territoire et de secrétaire général ont été pourvus. La fin de l'année aura été cependant marquée par le départ de la directrice.

L'établissement a néanmoins rencontré certaines difficultés de recrutement sur quelques postes ayant entraîné des délais supplémentaires de recrutement avec pour conséquence des seuils d'emplois non totalement saturés en ETPT et légèrement dépassés en ETP.

Les consommations se montent à 84,8 ETPT et 77,5 ETP au 31/12/2023.

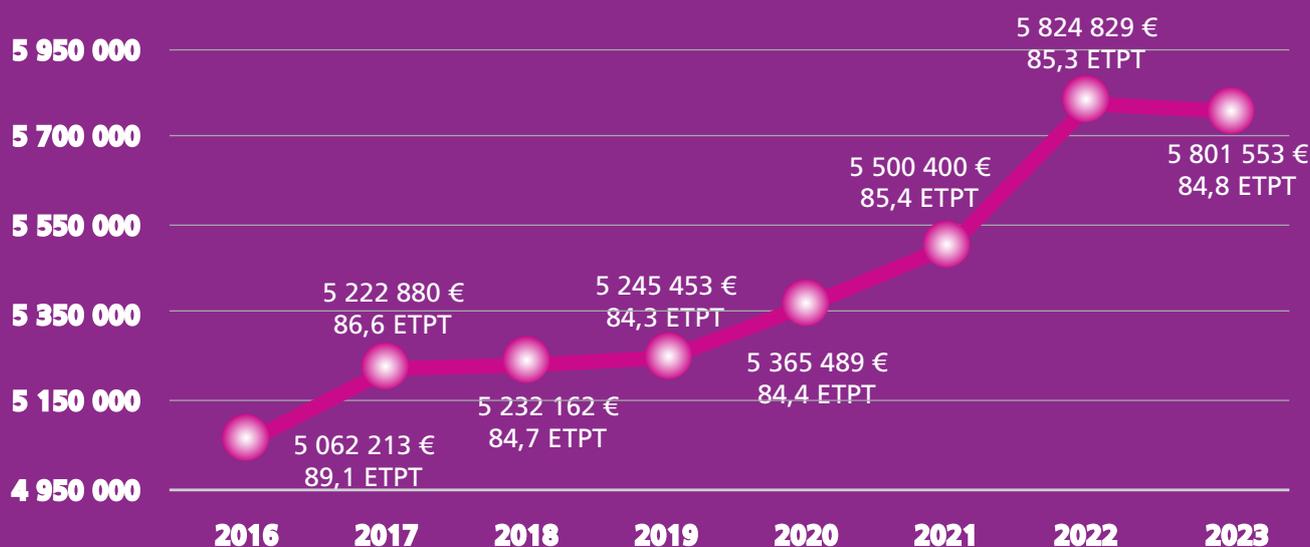
L'établissement accueillait par ailleurs :

- ▶ 1 contrat d'apprentissage qui s'est terminé en septembre.
- ▶ Un service civique dont le contrat s'est terminé en avril. Un nouveau service civique arrivera en début d'année 2024.
- ▶ Deux emplois hors plafond : une chargée de mission Natura 2000 et un programmeur informatique (Passage faune et Géonature).



L'enveloppe globale des dépenses de personnel se monte à 5 801 553€ en autorisation d'engagements (AE) et en crédits de paiement (CP), soit un montant équivalent au compte financier 2022 (- 23 276€).

Evolution des dépenses de personnel



2. Autorisations budgétaires

L'établissement public Parc national a encaissé 8 206 521€ de recettes pour 8 709 912€ de dépenses réalisées.

La différence entre les dépenses réalisées et les recettes encaissées présente un solde budgétaire déficitaire de 503 391€, en partie dû au décalage entre l'encaissement des recettes liées au plan de relance encaissées en 2022 et les dépenses correspondantes réalisées en 2023.

DÉPENSES RÉALISÉES			RECETTES RÉALISÉES	
Enveloppes	Autorisations d'engagement (AE)	Crédits de paiement (CP)		
Personnel	5 801 553 €	5 801 553 €	861 984 €	Recettes fléchées
Dépenses de personnel	4 831 623 €	4 831 623 €	0 €	Recettes propres fléchées
Contributions employeur au CAS	969 930 €	969 930 €	233 960 €	Autres financements publics fléchés
Intervention	249 872 €	581 044 €	628 024 €	Financements de l'Etat fléchés
Fonctionnement	1 191 268 €	1 326 653 €	7 344 537 €	Recettes globalisées
Investissement	1 636 710 €	1 000 663 €	6 884 258 €	Autres financements de l'Etat
			460 279 €	Recettes propres
DEPENSES / Dépenses	8 879 403 €	8 709 912 €	8 206 521 €	RECETTES / Recettes
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)			503 391 €	Solde budgétaire (déficit)

Le plan de relance débuté en 2021 et qui prendra fin en 2023 a toujours des incidences très fortes sur le budget de l'établissement.

Pour rappel, l'établissement a bénéficié de :

- ▶ 788 070 € pour la rénovation énergétique des bâtiments publics sur l'appel à projets immobiliers de l'Etat (7 bâtiments concernés),
- ▶ 1 727 272 € pour 5 actions retenues au titre de la biodiversité (diminution de la pollution lumineuse issue de l'éclairage public, implantation de haies mellifères pour un territoire encore plus accueillant pour les pollinisateurs, rénovation exemplaire de la ferme du Bramadou pour la création de logements, adaptation du gîte Aire de Côte aux nouvelles demandes du public et enfin amélioration des conditions de conservation du patrimoine cévenol de la collection « Musée de France »).

Depuis 2021, les crédits liés à l'appel à projets immobiliers de l'Etat ont été engagés à plus de 98 %. Sur les 7 chantiers engagés, 5 sont actuellement terminés. Les travaux d'installation de la chaudière à granulés sur le gîte d'Aire de Côte et les travaux sur le logement de Ventajols seront quant à eux terminés en 2024.

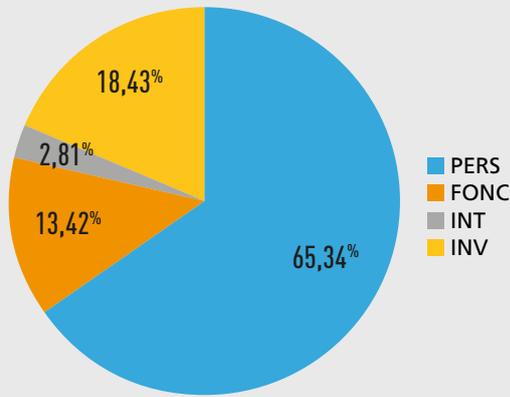
Les crédits liés aux financements Biodiversité ont été engagés en totalité. Le projet pollinisateurs a pris fin au printemps 2023 et les projets liés à la rénovation de l'éclairage public, rénovation de la ferme du Bramadou et « Réserves Musée de France » seront terminés en 2024. Cependant, sur le chantier de rénovation du gîte Aire de Côte, des retards sont observés, une partie des fonds sera donc dépensée en 2024, voire 2025.

Alors que les dépenses d'intervention ont fortement augmenté du fait du versement sur 2023 des projets de rénovation de l'éclairage public, les dépenses de fonctionnement réalisées sont restées relativement stables (-2%).

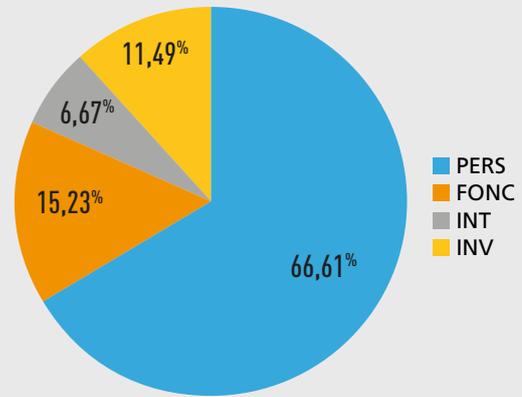
L'année 2023 se caractérise par une consommation des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de près de 98 % en AE et de 94,53 % en CP (96,5% en AE et 97,3% CP en 2022).

La répartition des réalisations par enveloppe est synthétisée dans les figures suivantes en autorisations d'engagement (commandes validées) et crédits de paiement (prestations facturées) :

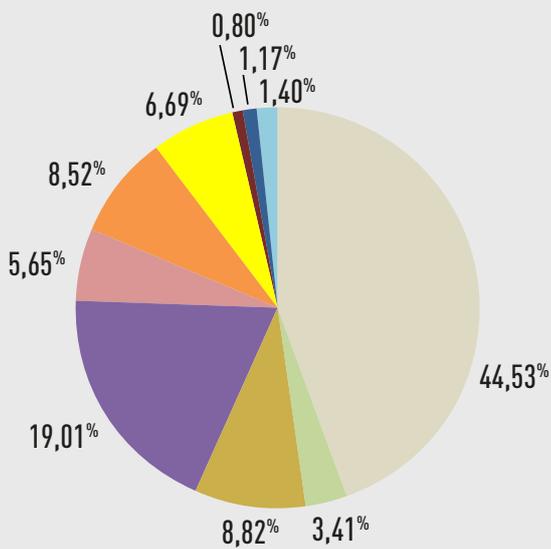
Autorisations d'engagement consommées par enveloppe



Crédits de paiement consommés par enveloppe



Le bureau de l'EP PNC a répondu favorablement à 69 demandes de subventions (74 en 2022) sur 80 dossiers présentés en commission (79 en 2022). Le montant des subventions attribué en 2023 s'élève ainsi à 249 296 € selon la répartition suivante :



Subventions attribuées au territoire en 2022

- Architecture, Urbanisme et Paysages : 27 bénéficiaires, 111 001 €
- Forêt : 2 bénéficiaires, 8 500 €
- Cynégétique : 2 bénéficiaires, 22 000 €
- EEDD : 12 bénéficiaires, 47 386 €
- Biodiversité : 4 bénéficiaires, 14 077 €
- Tourisme : 3 bénéficiaires, 21 240 €
- Agriculture : 15 bénéficiaires, 16 670 €
- Patrimoine culturel : 2 bénéficiaires, 2 000 €
- Parc'Assos : 1 bénéficiaire, 2 922 €
- Projets innovants : 1 bénéficiaire, 3 500 €



3. Les recettes encaissées

Plus de 99 % des recettes prévues au BR2 ont été encaissées.

La contribution versée par l'OFB se monte à 6 884 258€ en 2023 (- 10 277€) par rapport à 2022. Elle représente 84% des recettes (80% en 2022).

Le versement 2023 lié au **Plan de relance** a été réalisé au mois de novembre et représente la somme de **340 835 €** (647 727 € en 2022, 1 075 952 € en 2021) soit 4 % des recettes de l'EP PNC. L'établissement est également parvenu à encaisser des subventions importantes, passage de faune (20 000€), avance DRAC Construction des réserves Musée de France, entretien des milieux pastoraux, subventions Life Gyp Connect, Agribio, lavognes le Villaret et Chabassude, exposition permanente de la MTP de Génolhac, et pollinisateurs Région mais reste en attente du versement des soldes de subvention sur l'expérimentation oignons doux, l'AMI pollinisateurs (FEDER/FNADT) et Natura 2000 DOCOB 2022.

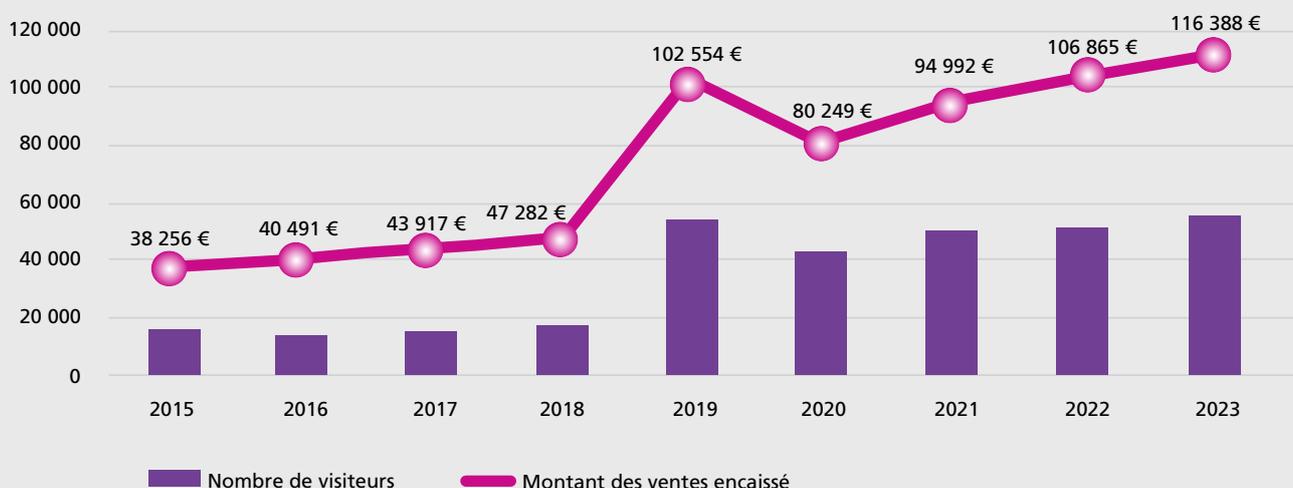
Les subventions d'investissement 2023 perçues de la part du MTE-CT représentent la somme de 101 693 €, soit 1,2% des recettes de l'EP PNC. Ces financements concernent des travaux sur les bâtiments de l'EP PNC (cour du Château et bâtiment de l'ancien centre d'information).

Les recettes propres de l'établissement s'élèvent à 460 279 € en hausse de + 208 488 € par rapport à 2022.

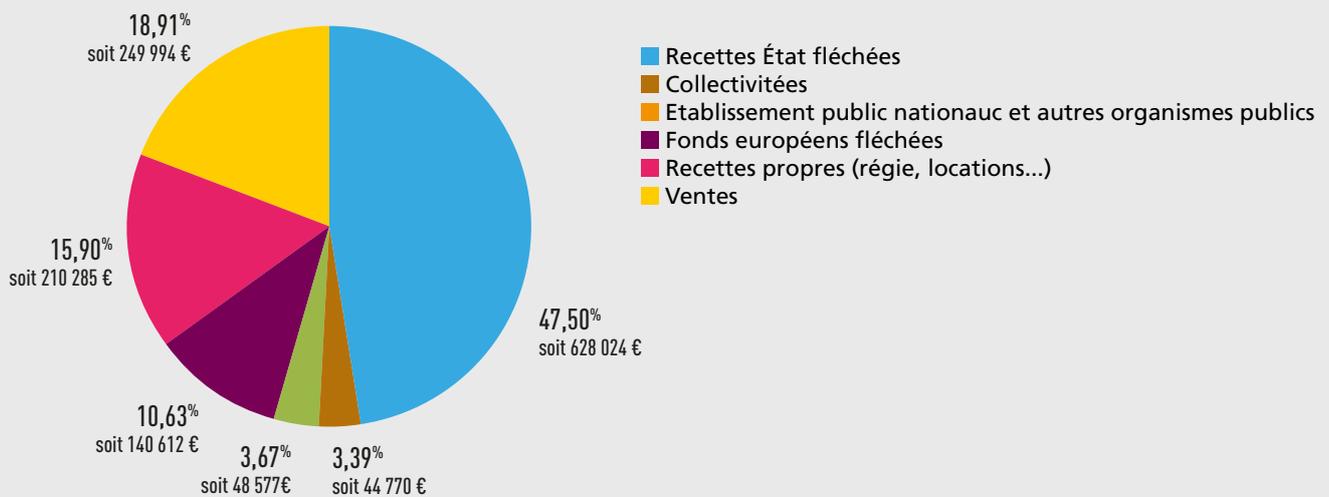
Cette hausse s'explique par la vente de deux biens immobiliers en 2023 (vente du logement de Drigas et du gîte d'Aiguebonne pour un montant total de 229 015 €). Outre la vente de biens, les recettes propres concernent les ventes de produits et les locations. Les recettes liées à la vente des véhicules et de matériel de l'établissement s'élèvent à 16 990 €. Les recettes liées à la redevance des établissements marqués « Esprit Parc » ont été encaissées pour un montant de 10 650 €. Le montant des ventes de la Maison du Tourisme et du Parc à Florac continue d'augmenter en 2023 de près de 10 000 € pour s'établir à un montant de 116 388 €.

Le chiffre d'affaire de la maison du tourisme et du Parc à Florac continue sa progression en 2023 et a dépassé le chiffre d'affaire de 2019 avant COVID.

Evolution des ventes et du nombre de visiteurs à la MTP de Florac depuis 2015



L'origine des recettes 2023 (hors contribution OFB) :



4. Fonds de roulement et trésorerie

Le compte de résultat 2023 fait apparaître une perte de 311 129 € (contre 708 338 € en 2022), une incapacité d'autofinancement de 20 001 € (151 392 € en 2022) ainsi qu'une diminution du fond de roulement de 149 684 €. La situation de l'établissement reste sans danger, la trésorerie de fin d'année restant très confortable pour aborder l'année 2024.

5. Les marchés publics

Huit marchés à procédure adaptée ont été passés en 2023.

L'établissement adhère également à plusieurs groupements de commandes pour un montant total de près de **247 019 €** (+ 133 319 € par rapport à 2022). Cette augmentation s'explique notamment par la reprise des commandes de véhi-cules via l'UGAP.

Direction des Achats de l'Etat (38 955 €)

Electricité (EKWATEUR et EDF) : 31 969 €
Téléphonie fixe (SFR) : 3 468 €
Téléphonie mobile (BOUYGUES TELECOM) : 3 518 €

OFB (5 805 €)

Groupement Environnement Habillement (marché transitoire passé en 2023 avant marché plus complet à destination des agents en 2024).

Préfecture de la Région Occitanie (42 583 €)

Prestation d'entretien des locaux sur la Lozère (ABER) 37 358 €
Assurance Dommages aux biens (RELYENS / SOFAXIS) : 4 098 €
Maintenance ascenseurs (OTIS, AUVERGNE ASCENSEURS) : 1 127 €

UGAP (159 676 €)

Assurance Flotte automobile : 17 866 €
Acquisition véhicules : 126 067 €
Maintenance photocopieurs : 3 906 €
Fournitures administratives : 3 863 €
Location batteries pour 2 Zoé : 1 974 €
Audit de conformité RGPD (commande inter-parcs) : 6 000 €

Enfin, les marchés en cours en 2023, contractualisés avec près d'une vingtaine d'entreprises, ont permis d'injecter près de **785 000 € dans le tissu économique local.**



Bilan de l'inter-parcs



1963-2023 : 60 ans de protection forte

Créé en 1963, le modèle français de Parc national a maintenant 60 ans de savoir-faire. Le plus ancien des établissements, le Parc national de la Vanoise, a célébré ses 60 ans le 6 juillet avec l'ensemble des partenaires locaux et nationaux et le Parc national de Port-Cros a célébré son 60^{ème} anniversaire le 14 décembre en y associant de grands témoins.

Le collectif des Parcs nationaux s'est associé à ces anniversaires célébrant le modèle du parc national français et notre Parc était représenté par sa directrice et le président du CA. 60 ans d'existence, ce sont des années d'observation de la nature, d'actions en faveur de la faune et de la flore, de sensibilisation aux enjeux de préservation et d'accueil du public, de concertation avec les acteurs locaux... les parcs nationaux ont acquis un recul et une expertise qui leur permettent de faire face aux enjeux et pressions et d'innover pour préparer l'avenir. Les plus jeunes parcs peuvent donc s'appuyer sur la force du collectif et un modèle de gestion des espaces naturels solide.



1. Gouvernance et représentation du collectif

Le Parc national des Cévennes s'est pleinement investi dans le collectif qui regroupe les onze parcs nationaux français. La directrice, Anne Legile, et son adjoint, Rémy Chevennement ont participé aux séminaires biannuels en avril au Parc national de Port-Cros et en octobre au Parc national de forêts, en présence de représentants de l'OFB et du ministère de la Transition écologique. Ce dernier séminaire a notamment permis une rencontre avec Célia De Lavergne, nouvelle directrice de l'eau et de la biodiversité.

Le collectif porte également des positionnements et doctrines communes sur les sujets d'actualité des politiques publiques environnementales et les défis des territoires des parcs : énergies renouvelables, pollution lumineuse, loup et agropastoralisme, enjeux des territoires de montagne et fréquentation touristique. Les parcs nationaux ont participé au congrès *One Planet Polar Summit*, consacré aux glaciers et aux pôles, en novembre dernier au Muséum national d'Histoire naturelle pour évoquer l'impact global du réchauffement climatique sur les zones périglaciaires et les stratégies d'adaptation des professionnels de la montagne. L'année prochaine, les parcs seront mobilisés pour la COP16 sur la biodiversité qui se tiendra en Colombie et en 2025 à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan.

2. Des actions collectives inter-parcs

Des synergies scientifiques pour appréhender les enjeux globaux

L'apport des parcs nationaux pour la science est l'un des axes importants des dynamiques inter-parcs. Les échanges entre les services de connaissance scientifique, les programmes de recherche mobilisant plusieurs établissements publics et la commission scientifique des Parcs nationaux

(CSPN) permettent la mise en cohérence des stratégies scientifiques. Catherine Cibien, présidente du conseil scientifique du Parc national des Cévennes a participé aux deux séances plénières à l'OFB puis au Parc national des Pyrénées et a pu ainsi collaborer avec ses homologues. Ces échanges permettent de partager les enjeux globaux et les dernières connaissances scientifiques pour éclairer au mieux les décisions de chacun.



Les RICE françaises en congrès au Pic du Midi

Du 27 au 29 septembre, le Parc national des Pyrénées a organisé au Pic du Midi, le premier congrès de France des Réserves internationales de ciel étoilé (RICE). Ce congrès a réuni des délégations des RICE du Parc national des Cévennes, d'Alpes-Azur-Mercantour et du Parc naturel régional des Millevaches ainsi que les acteurs qui œuvrent en faveur de la lutte contre la pollution lumineuse. L'objectif de ce congrès était de poser les bases d'une transformation d'envergure pour la protection de l'environnement nocturne et du ciel étoilé.







CRÉDITS PHOTOS

Eddie Balaye, Frantz Hopkins, Philippe Lucas, Tifenn Pedron, Caroline Devevey, Valérie Quillard, Olivier Prohin, Adrien Majourel, Emilien Hérault, Régis Descamps, Nathalie Thomas, Romain Layes, Laurent Caldéac, Léa Barrou, Jessica Ramière, Florian Messador, Paul Moulin, Jérôme Molto, B.Cau IPAMAC, Mireille Jean, Florence Boissier, CAUE 48, Eric Dessoliers, Florian Hérol, Régis Domergue, Arnaud Bouissou, Hervé Picq, Claire Schneider, Bruno Daversin, Éléonore Solier, Juliette Wettstein, Philippe Baffie, Natacha Maltaverne, Yannick Manche, Jean-Pierre Malafosse, M. Gasquy, A. Jailloux, Pierre Meyer AE Médias

Mise en page & impression : Parc national des Cévennes - Mars 2024





Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais • F 48400 Florac-Trois-Rivières

Tél. +33 (0)4 66 49 53 00

info@cevennes-parcnational.fr

www.cevennes-parcnational.fr

<http://destination.cevennes-parcnational.fr>

<https://biodiversite.cevennes-parcnational.fr/>



@Parc.national.des.Cevennes



@parcnationaldescevennes



@PnCevennes



Parc national des Cévennes



Chaîne Parc national des Cévennes